

Les enjeux du financement du secteur privé en Polynésie Française : quelles réponses opérationnelles à apporter ?



PROGRAMME

8h00 – 8h15 : Accueil

8h15 – 9h00 : Ouverture et introduction

9h00 – 10h30 : 1^{ère} séquence: Quels sont les leviers proposés pour financer les ambitions des entreprises polynésiennes, soutenir les initiatives innovantes et la croissance ?

10h30– 12h00 : 2^{ème} séquence : Comment maximiser les opportunités offertes par les dispositifs de financement public ?

12h00 – 12h30 : Conclusion des travaux

INTRODUCTION : 8h15 – 9h00

- Hervé MARITON, ancien ministre, président de la FEDOM
- Julien TORREGROSSA, membre du bureau des élus de la CCISM
- Steeve HAMBLIN, président du MEDEF de Polynésie française
- Warren DEXTER, ministre de l'Economie, du Budget et des Finances de la Polynésie française
- Thierry BELTRAND, directeur de l'IEOM de Polynésie française



L'économie de la Polynésie française

D'hier à aujourd'hui

30 avril 2025

La Polynésie française est au cœur de la zone de croissance économique du XXIe, mais hors des routes commerciales



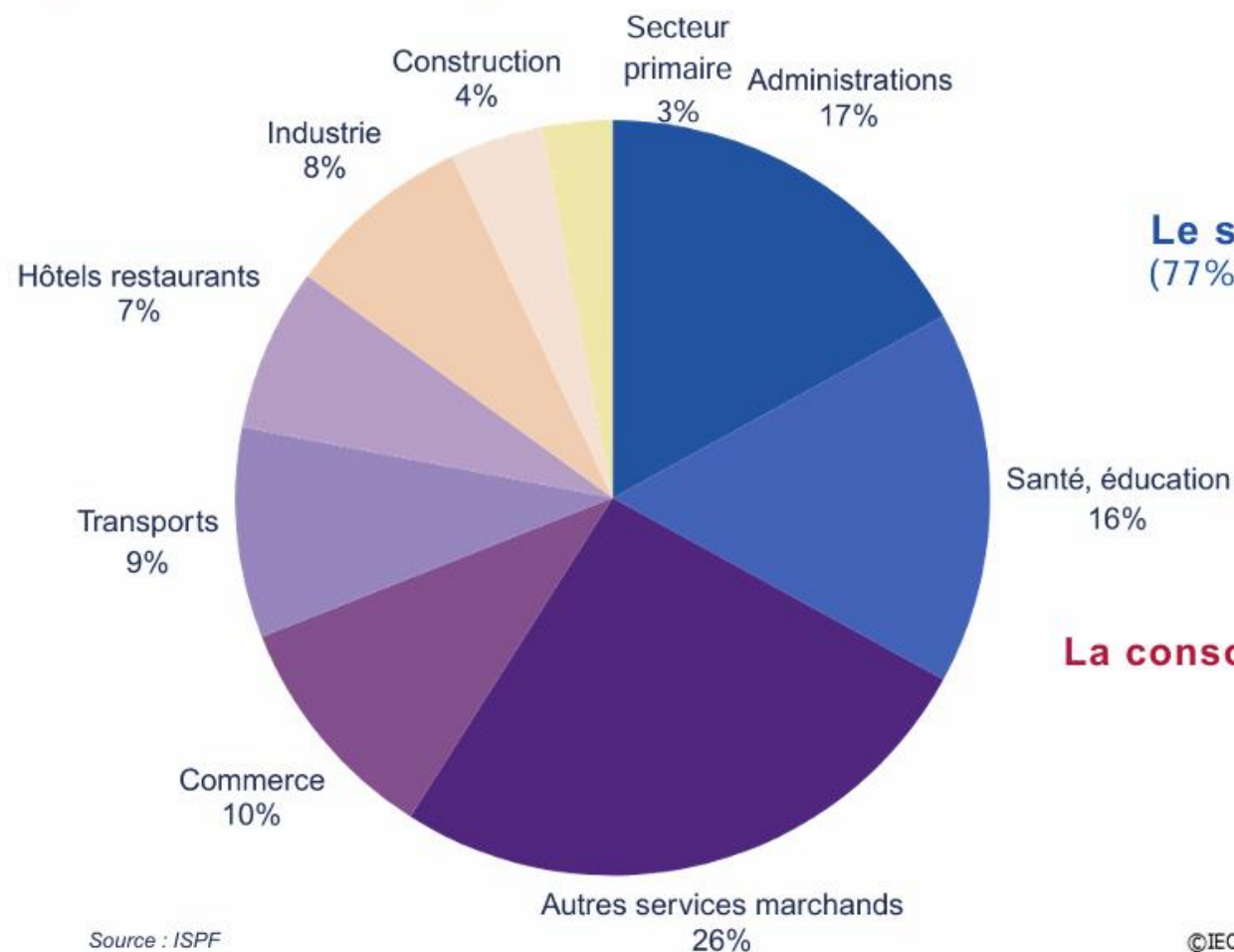
Trafic maritime de cargos et tankers - 24/04 10:00 (PMT - 3)



<https://www.vesselfinder.com/fr>

Son économie repose sur les services

Répartition de la valeur ajoutée en 2019



Le secteur tertiaire apporte 85 % de la valeur ajoutée (77% en France)

La consommation des ménages représente les 2/3 du PIB

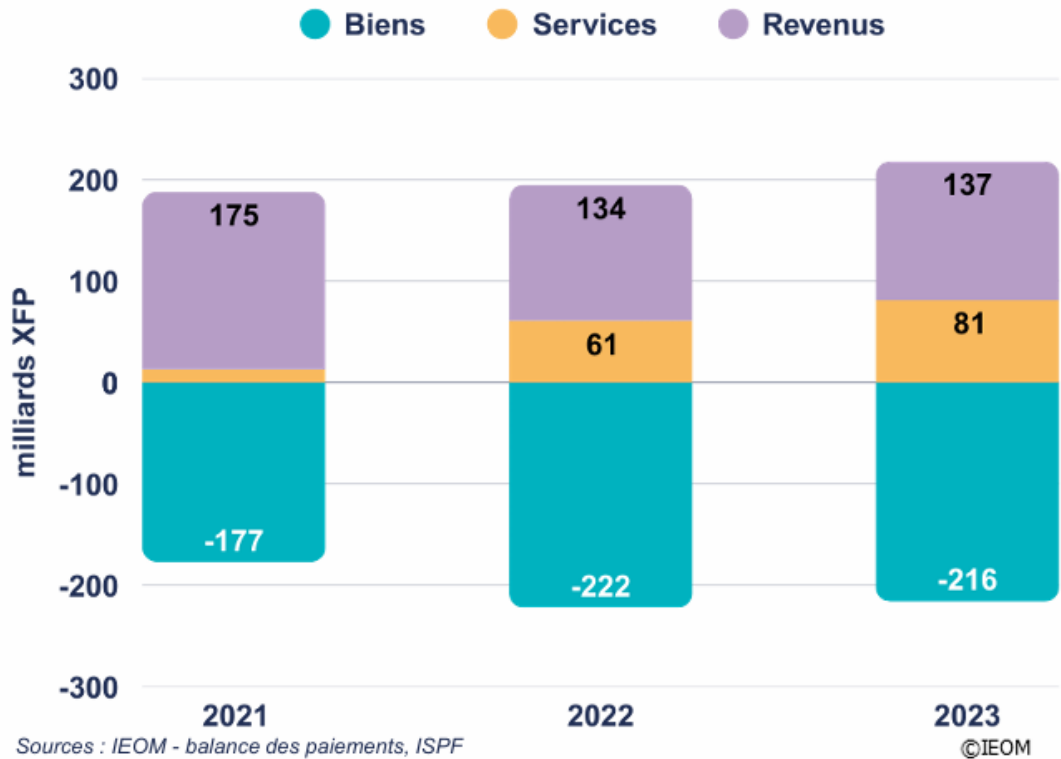


Source : ISPF

©IEOM

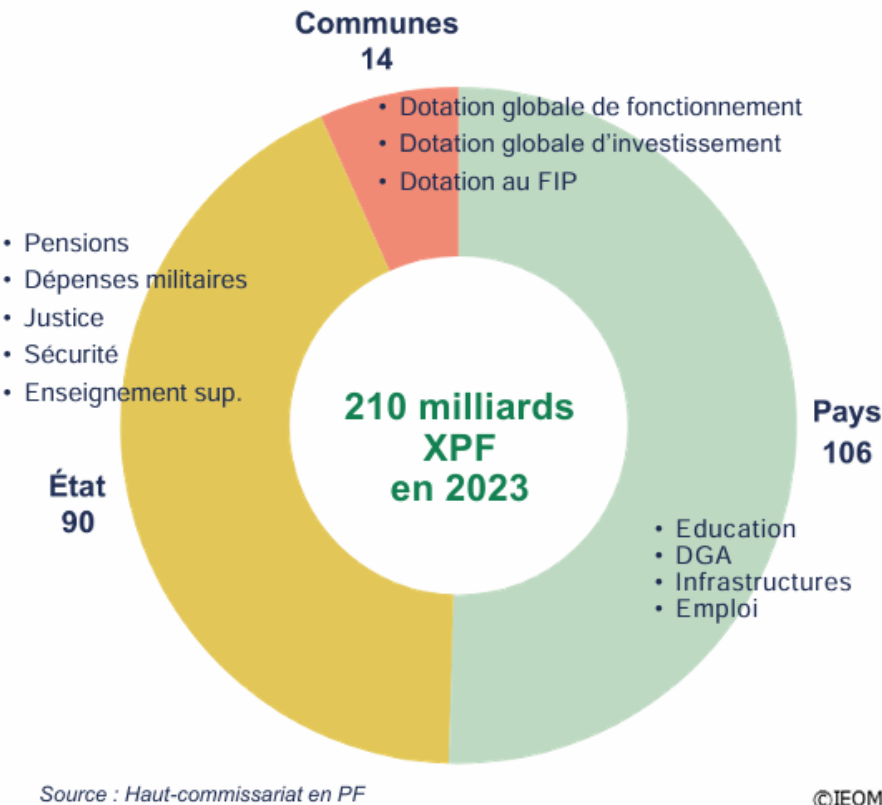
Son commerce extérieur, structurellement déficitaire, est compensé par les services et les dépenses de l'Etat

Solde des transactions courantes



Revenus = en balance des paiements, ce sont les revenus du travail (ex: salaires) et du capital ainsi que les transferts courants sans contrepartie économique (ex : subventions de l'Etat)

Les dépenses de l'Etat sont équivalentes à 30% du PIB

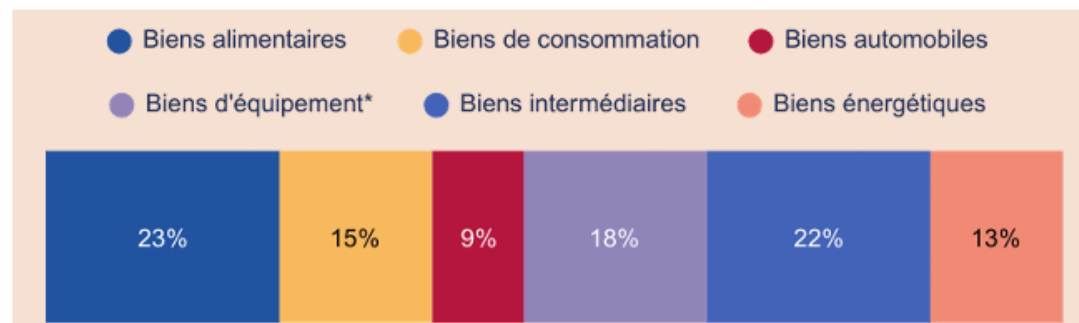


Face à des importations massives, les principales recettes à l'export proviennent des produits de la mer et du tourisme

Importations

par catégories de produits)

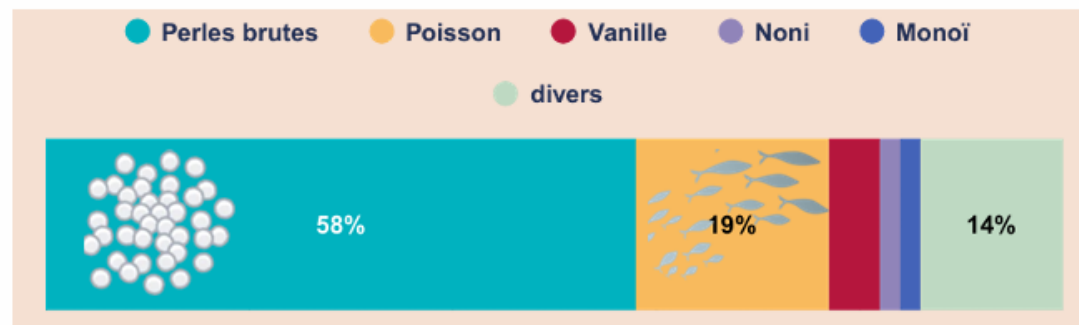
250 milliards XPF en 2024



Exportations

par catégories de produits)

12 milliards XPF en 2024

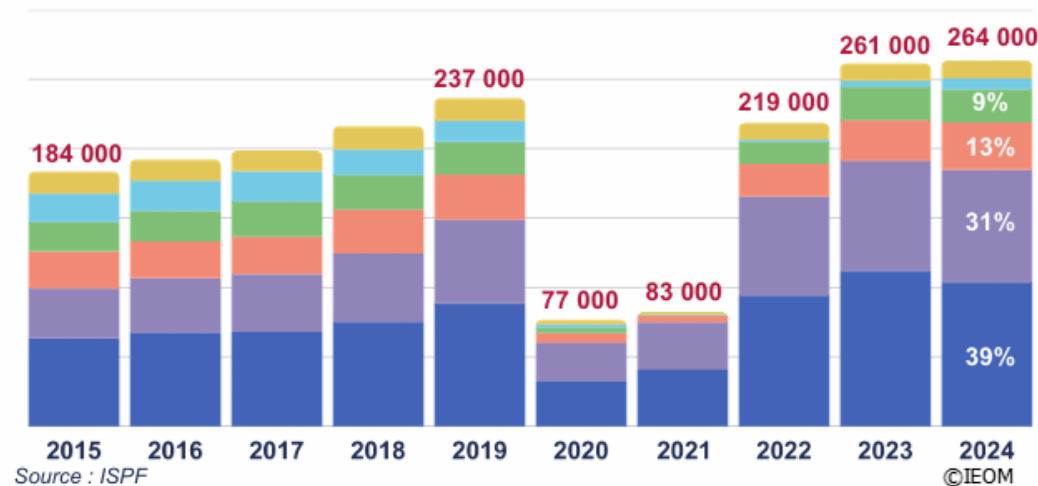


Sources : Douanes, ISPF

©IEOM

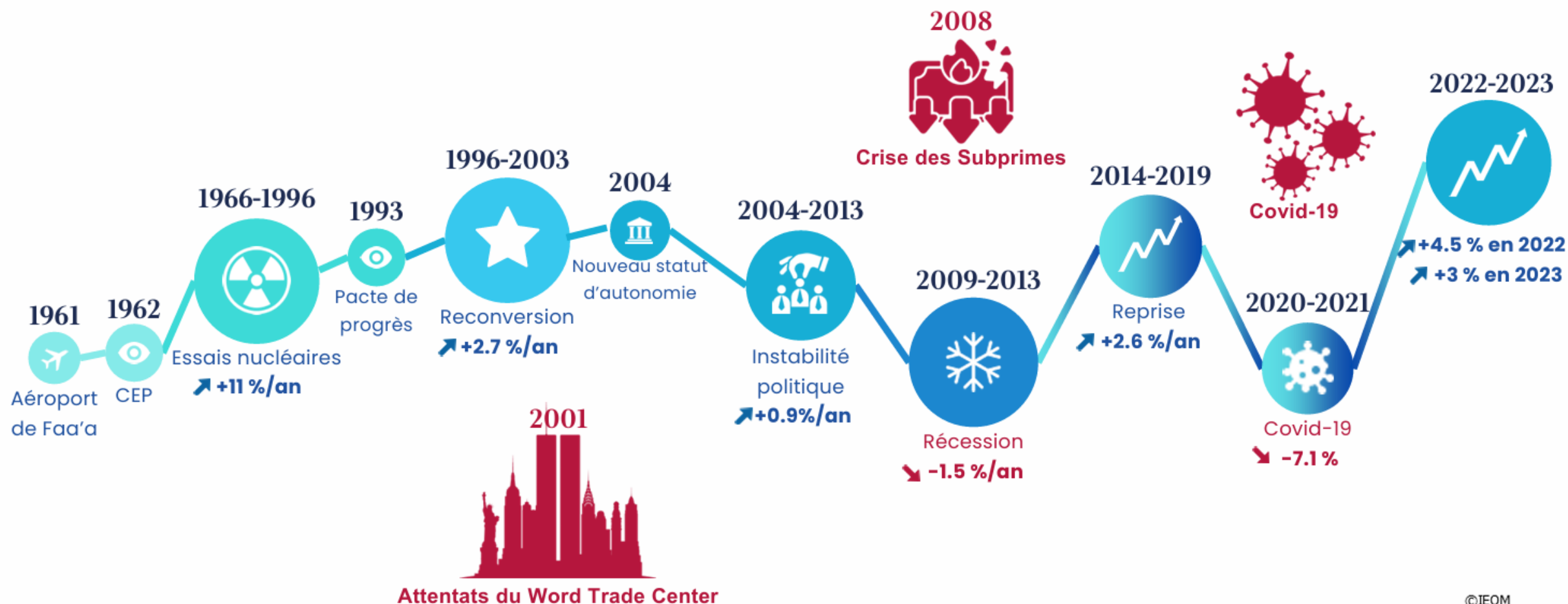
Nombre de touristes par an

États-Unis France Autres -Europe Pacifique Asie Divers



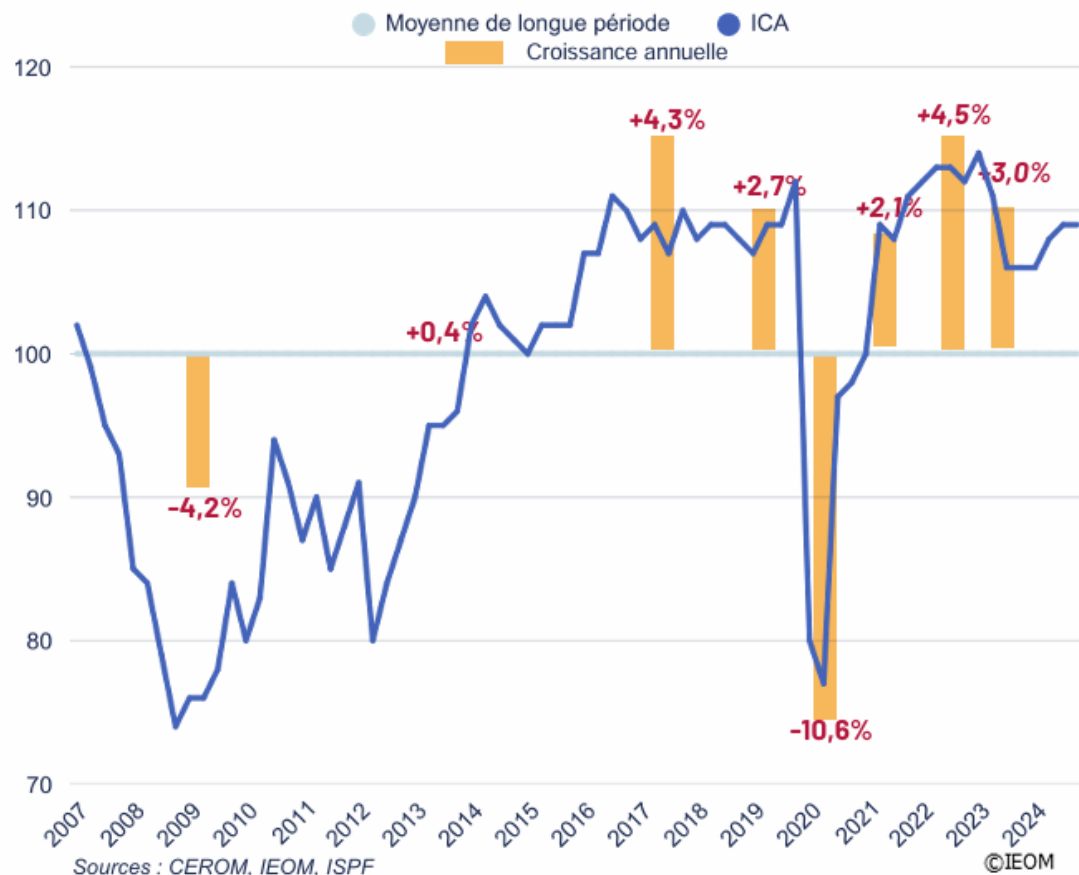
1 touriste sur 5 vient pour une croisière

Le chemin parcouru depuis le Centre d'Expérimentation du Pacifique



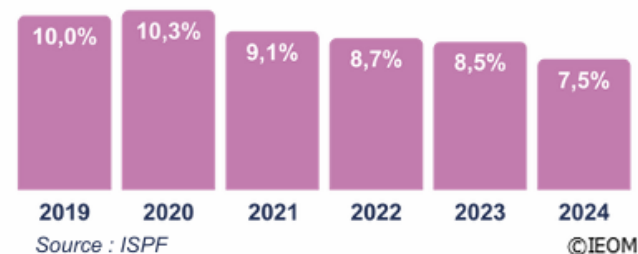
Une conjoncture favorable depuis 2022

Un indicateur du climat des affaires > sa moyenne de longue période depuis 2021

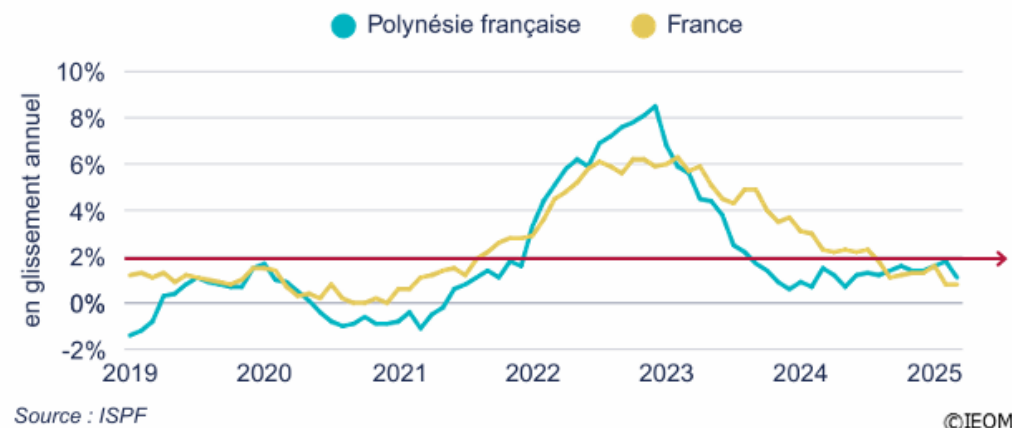


Une inflation contenue et un marché de l'emploi dynamique

Taux de chômage

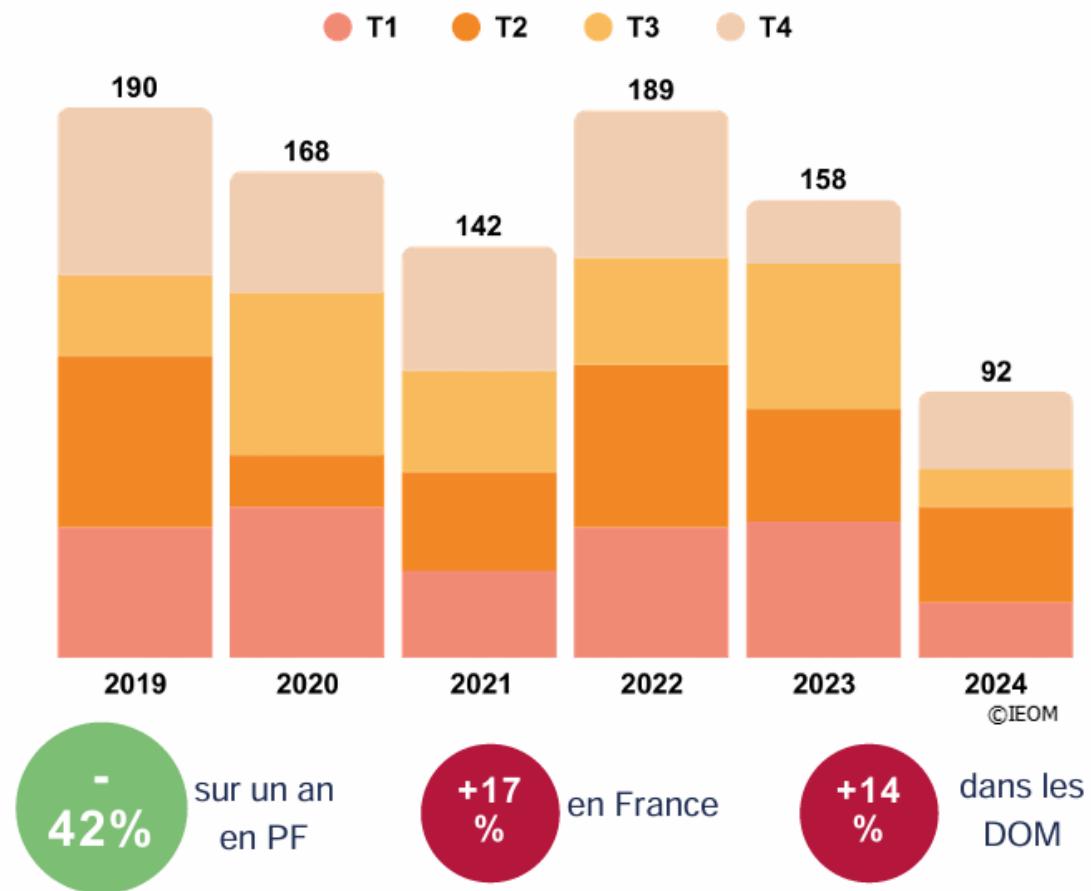


Indice des prix à la consommation

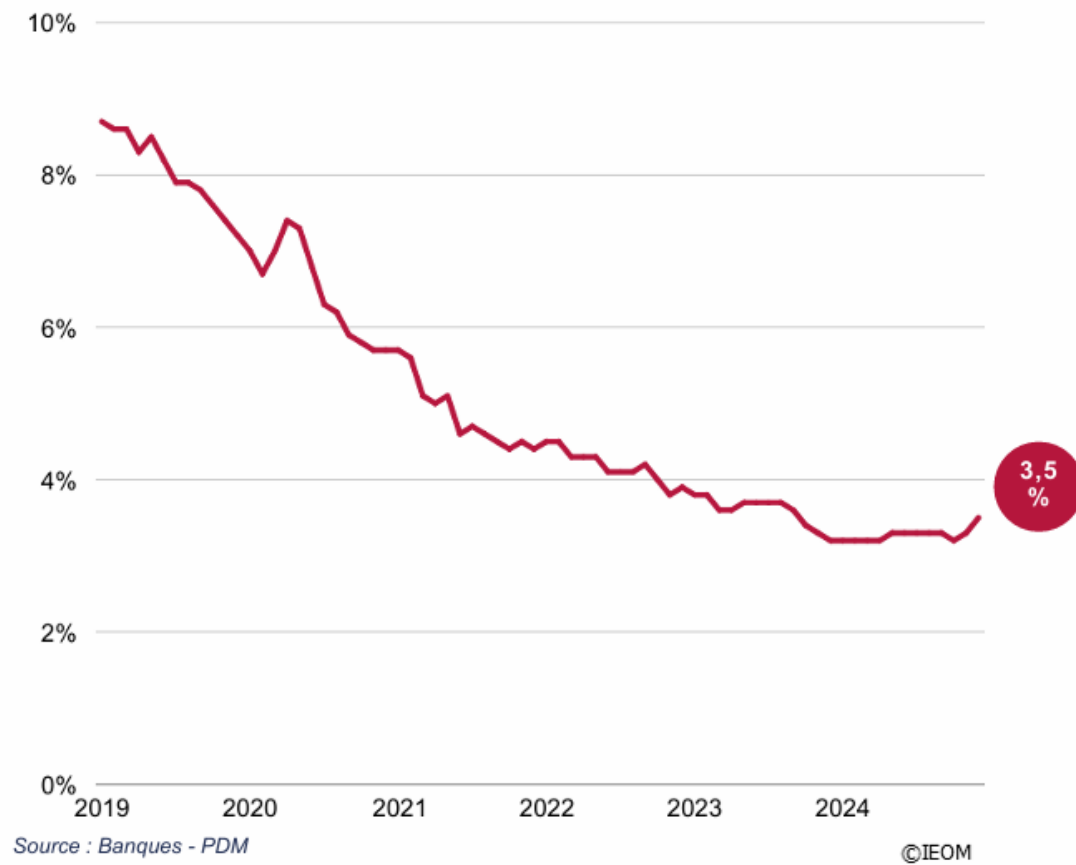


Des défaillances d'entreprises en recul

Défaillances d'entreprises
(cumul trimestriel)

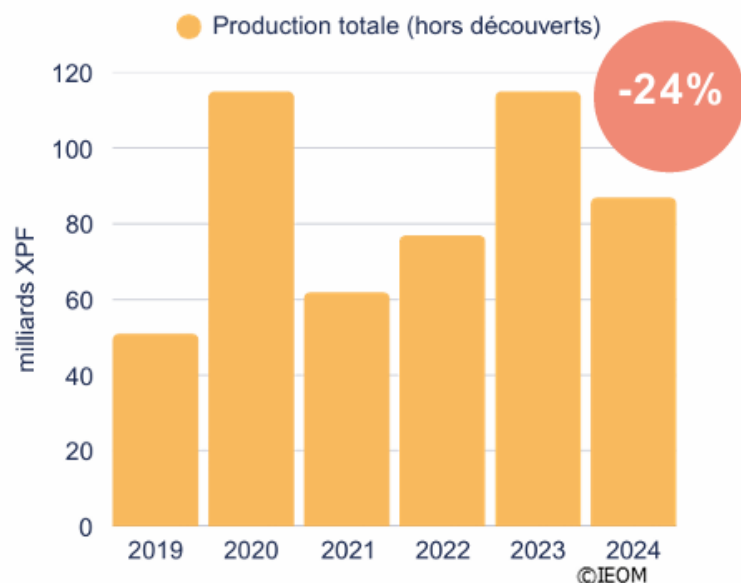


Taux de créances douteuses brutes
(entreprises)



La production de crédits aux entreprises reflue en 2024

87 milliards XPF en 2024



La production de crédit ressort toutefois en hausse de 13% par rapport à celle de 2022.

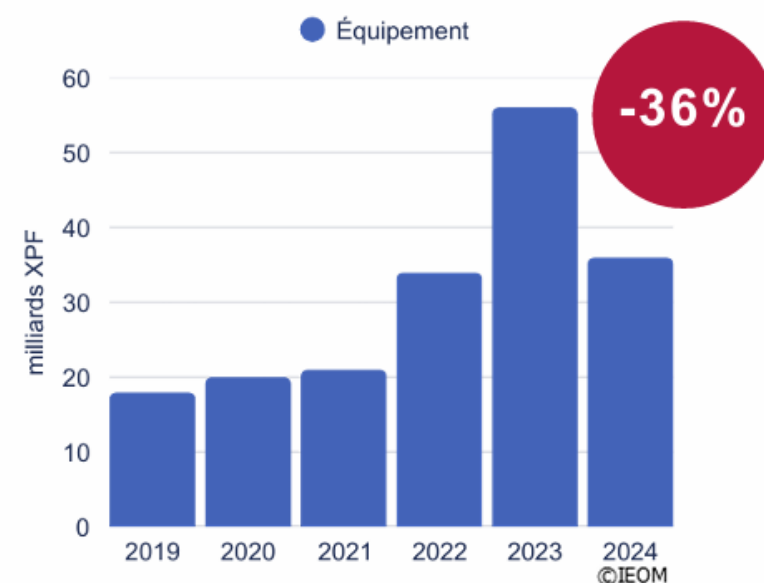
19 milliards XPF en 2024



Situation des PGE au 30/11/24

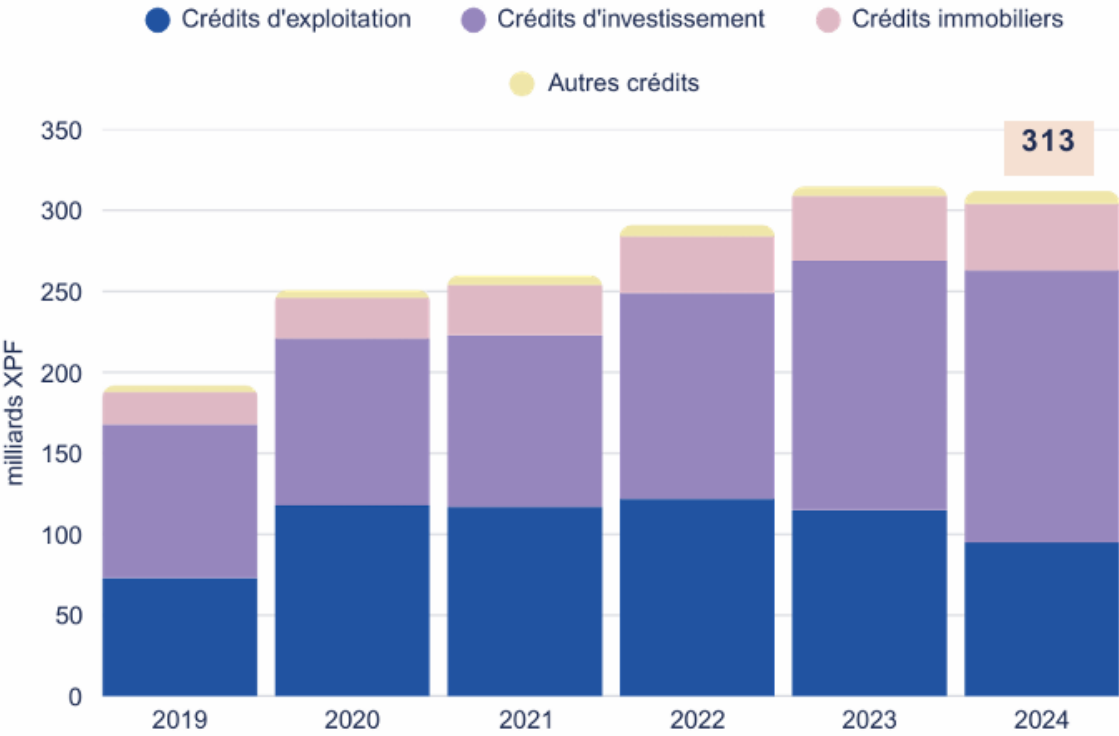
- nombre : 1137
- encours : 47 milliards XPF

36 milliards XPF en 2024



La hausse de l'encours des crédits s'essouffle

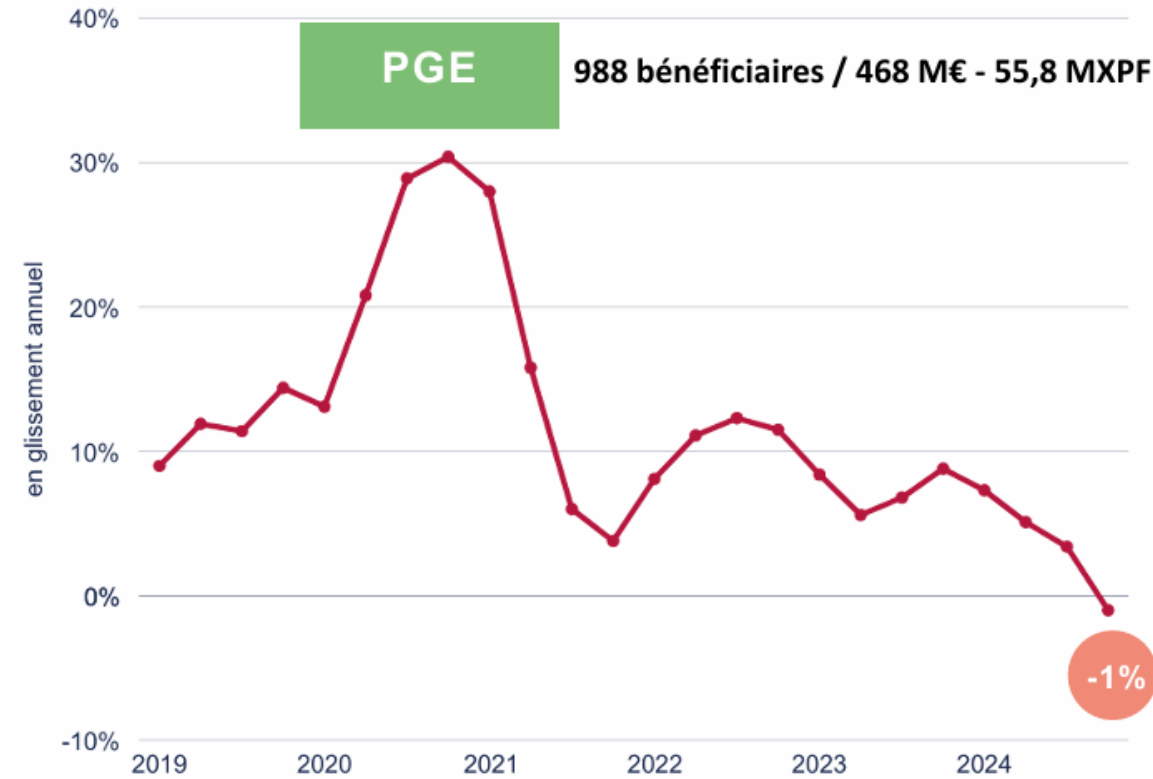
Encours sain des crédits aux entreprises



Sources : RUBA - SURFI

©IEOM

Évolution de l'encours sain des crédits aux entreprises

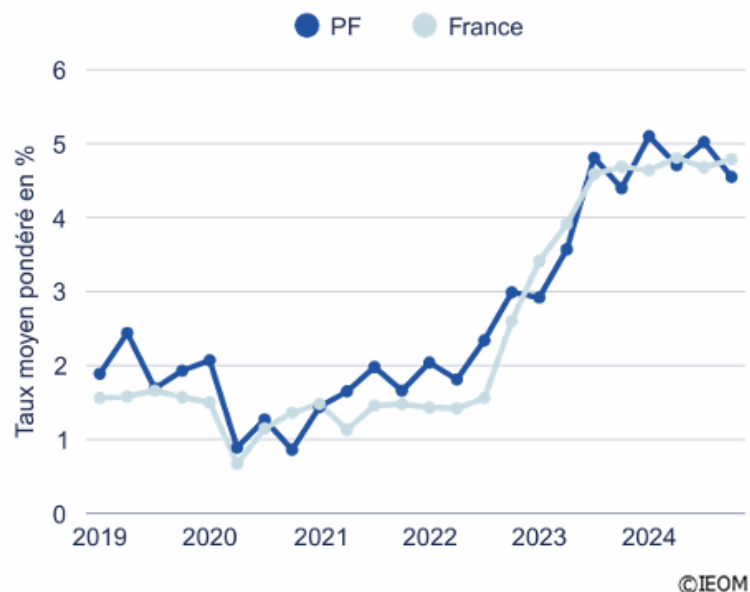


Source : banques - PDM

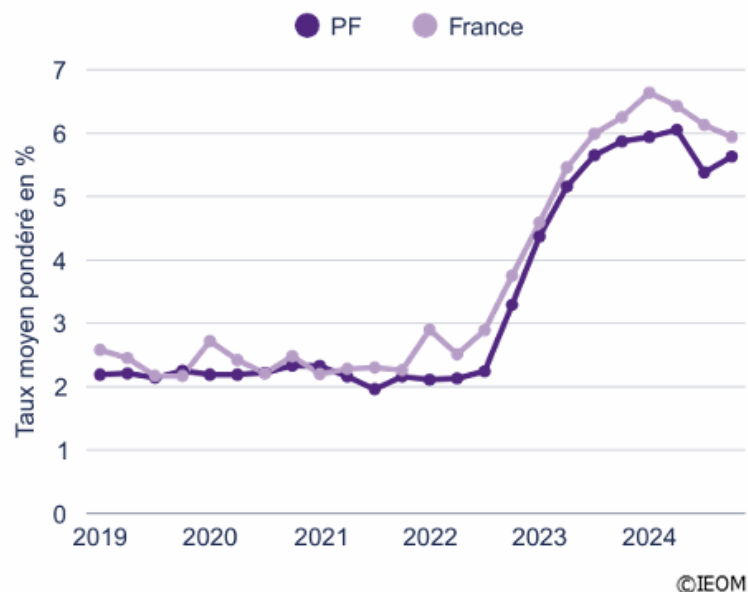
©IEOM

Les taux de crédit aux entreprises en PF sont comparables à ceux de la France, voire moins élevés

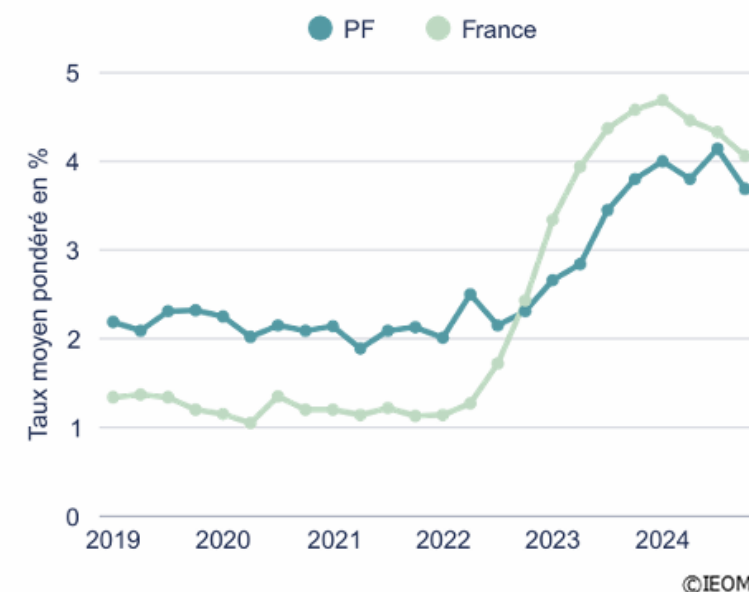
Trésorerie échéancée



Découvert

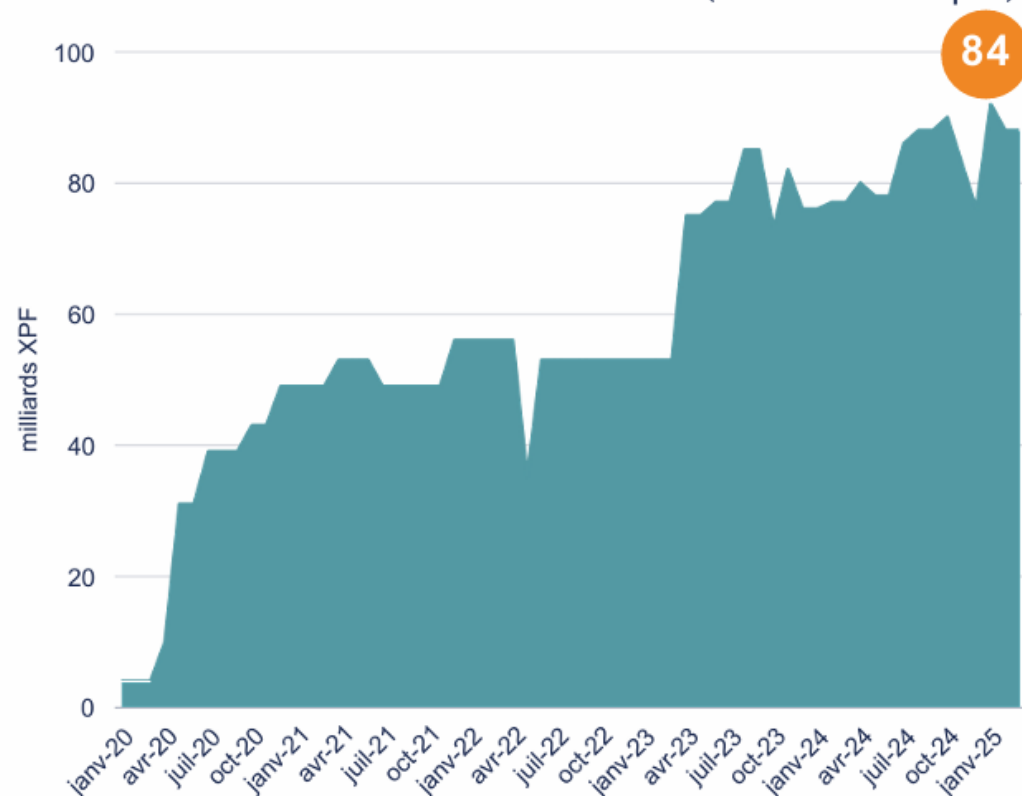


Equipement



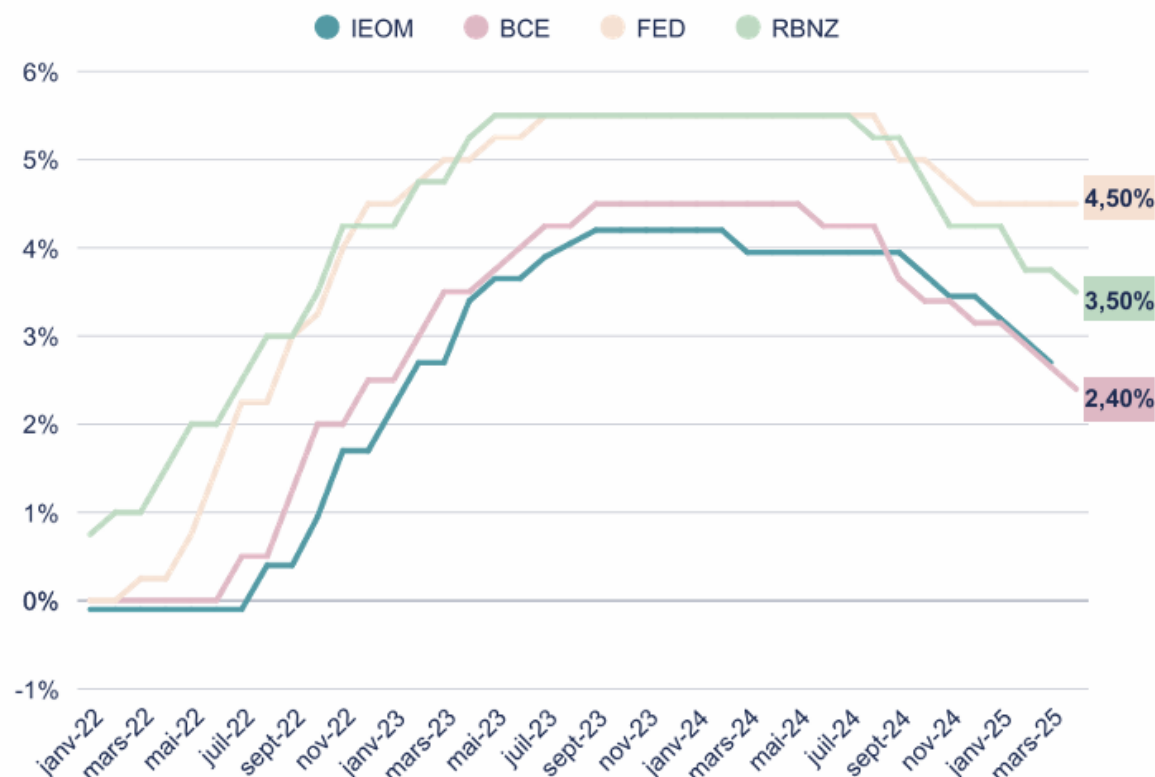
La politique monétaire de l'IEOM accompagne le développement économique de la Polynésie française

Évolution du refinancement IEOM en PF (hors réescompte)



©IEOM

Évolution des principaux taux directeurs



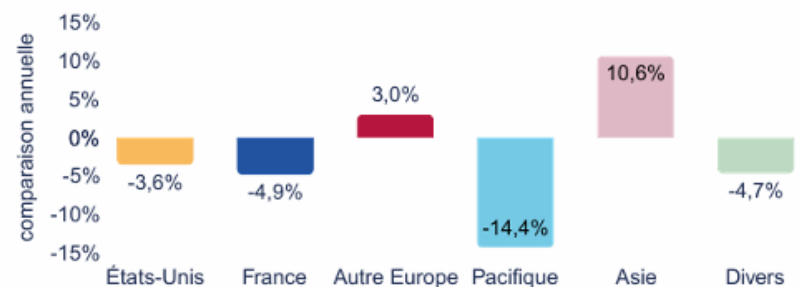
Sources : BCE, FED, IEOM, RBNZ

©IEOM

Quelles perspectives ?

- **Un socle solide**
 - Inflation contenue
 - Marché du travail dynamique
 - Confiance des entreprises
 - Dette publique soutenable (1/4 du PIB)
- **Des points de fragilité**
 - Réformes en suspens (fiscalité, protection sociale)
 - Manque de visibilité sur les orientations de la politique économique
- **Un début d'année en demi-teinte**
 - Environnement mondial mouvant
 - Recul de la fréquentation touristique

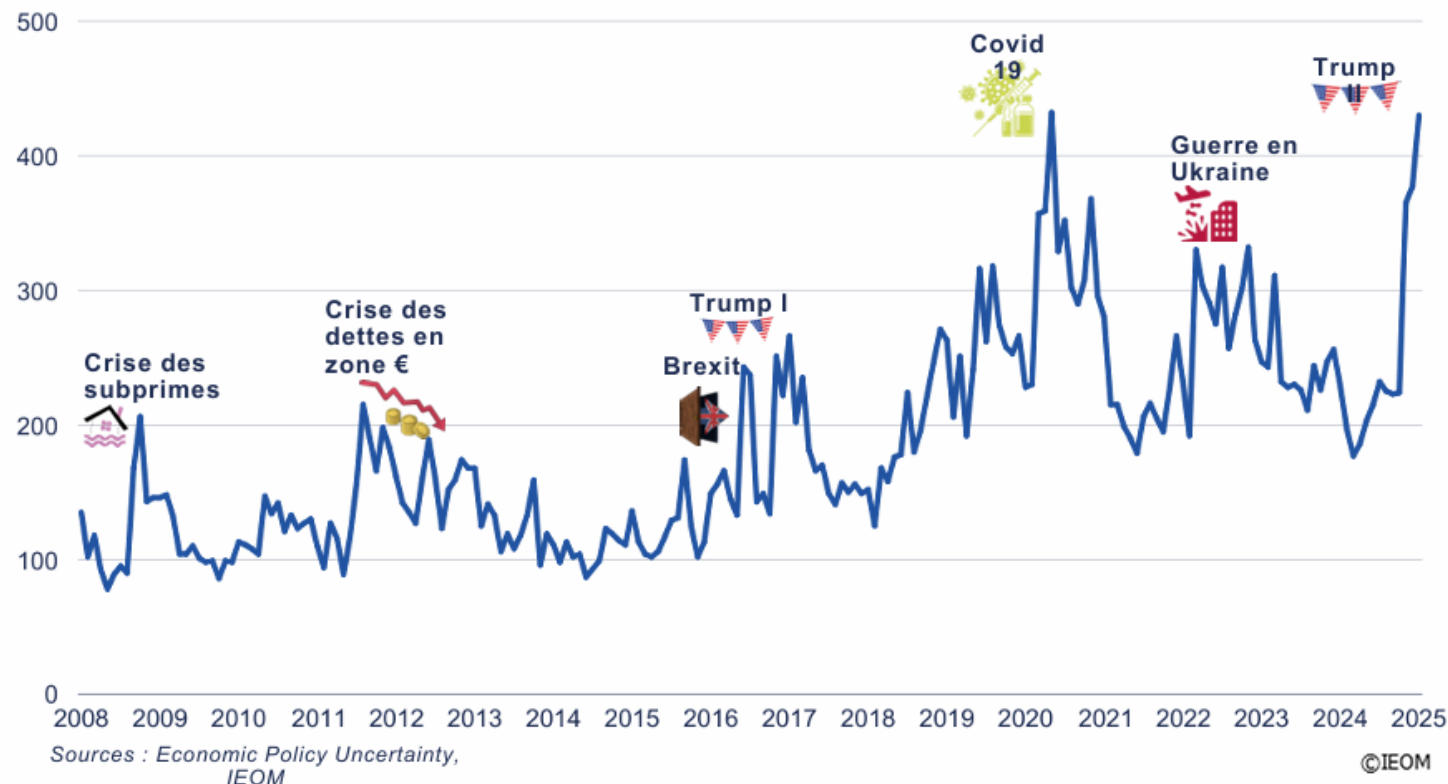
Moins de touristes sur les 2 premiers mois de 2025



Source : ISPF

©IEOM

Indice d'incertitude de la politique économique





Siège
Paris



Agences IEOM
Nouvelle-Calédonie /
Polynésie Française /
Wallis-et-Futuna

www.ieom.fr



1^{ère} SEQUENCE (9h00 – 10h30)

Quels sont les leviers proposés pour financer les ambitions des entreprises polynésiennes, soutenir les initiatives innovantes et la croissance ?

L'offre de financement des banques privées, enjeux et défis :

- Vincent FABRE, directeur général délégué de la SOCREDO
- Gregory CANTEGREL, directeur du marché des entreprises et institutionnels de la Banque de Tahiti
- Kealii GARBUTT, directeur commercial de la Banque de Polynésie

L'offre de financement des banques privées, enjeux et défis

Sommaire

- Contexte
- Enjeux et défis
- Les fonds propres, le capital investissement
- Les mesures d'accompagnement bancaires au titre des défiscalisations locales et métropolitaines
- Perspectives : baisse des taux et finance verte
- Échanges avec le public

CONTEXTE : LA PRODUCTION DE CRÉDIT

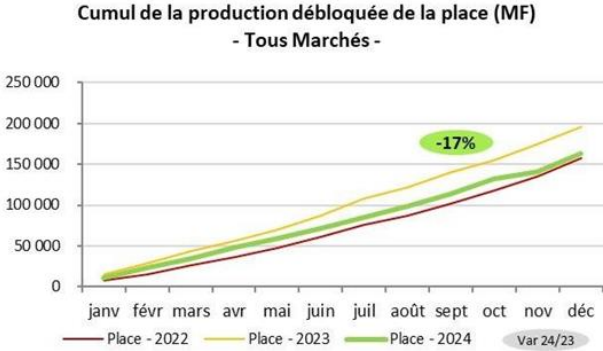
En 2024, la production de crédits en Polynésie s'est inscrite en baisse par rapport à 2023, qui reste une année record. Toutefois, l'activité est demeurée soutenue, avec des volumes toujours supérieurs à ceux de 2022.

Parmi les secteurs en ralentissement, on trouve l'habitat (-24 %) qui est confronté à une problématique locale d'offre limitée et un contexte de taux moins favorable par rapport aux dernières années. Les crédits à l'équipement font également état de demandes en investissement beaucoup plus modérées de la part des entreprises (-35 %).

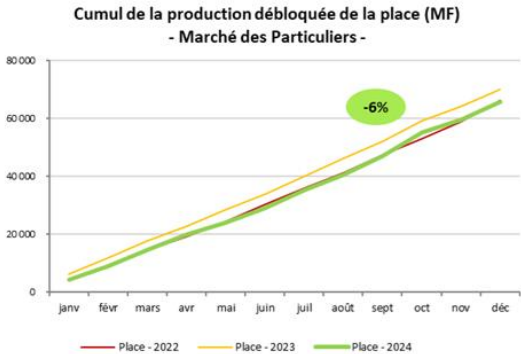
Seuls les crédits à la consommation et les crédits de trésorerie sont restés dynamiques. Ces derniers ont bénéficié d'une consommation des ménages bien orientée et d'une belle réussite sur le salon de l'automobile.

Malgré le repli observé, la production de crédits en 2024 se sont maintenus au-dessus du niveau atteint en 2022, confirmant une activité toujours robuste sur le marché polynésien.

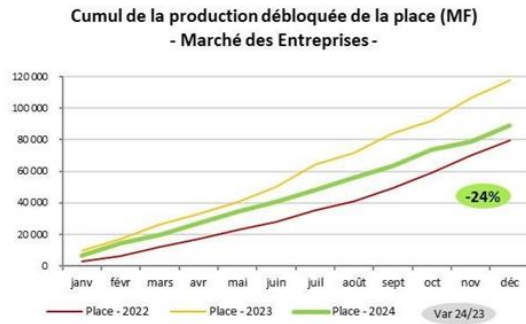
Tous marchés



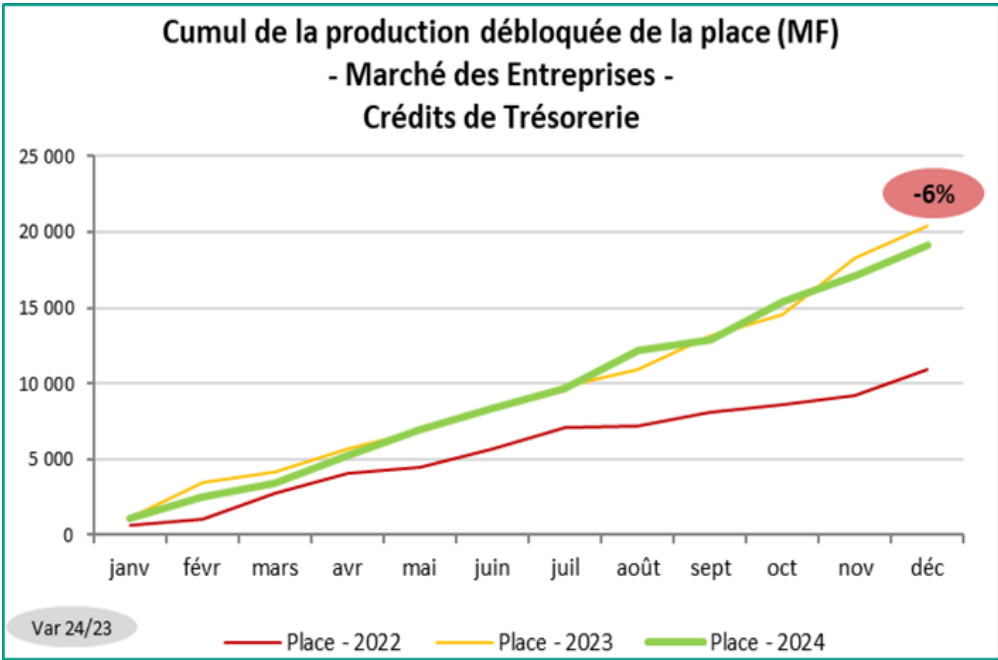
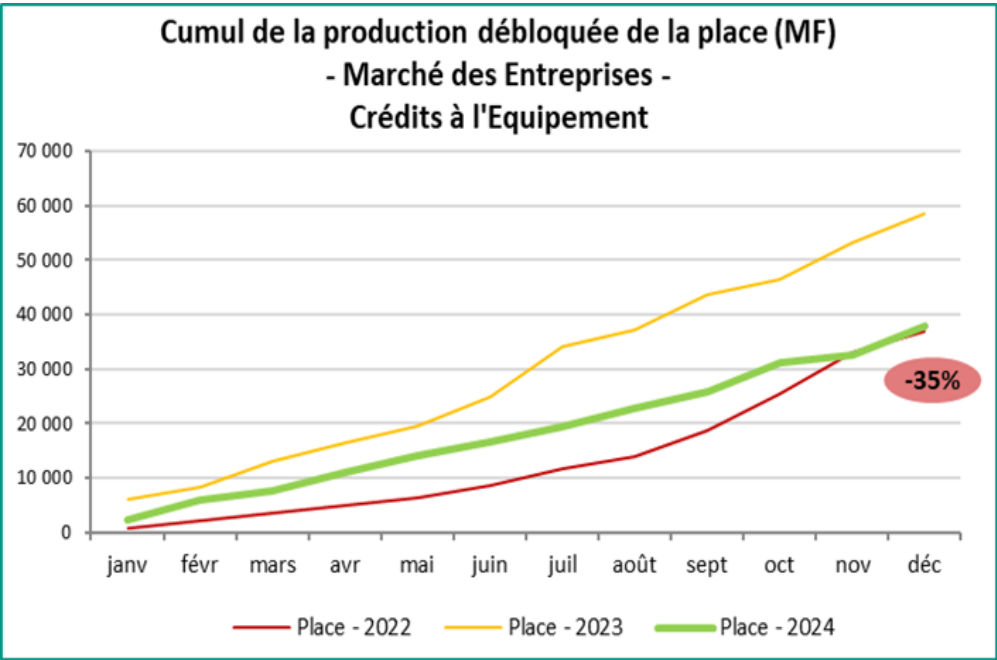
Marché des Particuliers



Marché des Entreprises



SUR LA PLACE POLYNÉSIENNE, LA PRODUCTION DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES



Enjeux et défis

Les 3 banques sont présentes pour accompagner le développement de l'économie polynésienne et les investissements des entreprises, individuellement ou en pool bancaire.

Dans un contexte international incertain, elles soutiennent toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité et notamment les secteurs prioritaires : le tourisme dont l'hôtellerie, le transport, le logement, l'énergie dont les ENR, le numérique, le commerce, le BTP, le secteur primaire,...

Les enjeux pour les banques locales sont principalement le respect des exigences réglementaires notamment la consommation de fonds propres (RWA) et la gestion du risque de concentration avec les grands risques

Renforcer les fonds propres avec le capital investissement via OCI (Océanienne de Capital Investissement) et la SOFIDEP

- **Filiale de la SOCREDO dédiée au Capital Investissement**
- **Secteurs d'activité :** *transport, énergie, tourisme, immobilier, agriculture, services ...*
- Intervention « **Haut de bilan** » (fonds propres et quasi-fonds propres)
 - *Minimum de participation : 50 M FCFP*
 - **Temporaire et minoritaire**
 - **Effet de levier financier**
 - **Soutien et engagement**
- **Incitateur et Acteur du Développement durable**

Les mesures d'accompagnement bancaires au titre des défiscalisations locales et métropolitaines

Outre la mise en place de financements bancaires dits « classiques », **les établissements de crédit veillent à pallier aux éventuels décalages de trésorerie liés à la défiscalisation tant locale que métropolitaine.**

- Crédit relais propre à la défiscalisation locale dont la levée des positions fiscales peuvent s'étaler sur plusieurs exercices ;
- Crédit relais relatif à la défiscalisation métropolitaine dont l'obtention des fonds intervient généralement à la finalisation du programme ;
- Crédit de TVA compte tenu que la TVA déductible est supérieure à la collectée.

MISE EN PLACE DE CREDIT RELAIS IN FINE DONT LE REMBOURSEMENT INTERVIENT EN UNE FOIS

Perspectives : Baisse des taux et finance verte

RSE & Financement bancaire

- La RSE devient un critère de financement: les projets intégrant des enjeux environnementaux et sociaux sont mieux valorisés par les banques,
- Des outils concrets existent pour soutenir les entreprises engagées,
- Créer de la valeur locale: emploi, durabilité, ancrage territorial

Baisse des taux & opportunités de financement

- Baisse des taux directeurs de l'IEOM, une tendance qui assouplit les conditions de crédit sur le Fenua,
- Un signal positif pour l'investissement: les financements deviennent plus accessibles,
- Stimulation attendue du secteur privé,



Merci



L'offre assurancielle :

Xavier DUCERF, président du COSODA de Polynésie française

Les dispositifs de BPI :

Frédéric LANGLADE, directeur régional Pacifique BPI (vidéo)

L'accompagnement de l'ADIE :

Wendy MOU KUI, directrice de l'ADIE

L'accompagnement d'Initiative Polynésie :

Vairea LE GOASTER, directrice d'Initiative Polynésie



Un dispositif à destination des entreprises locales

Accompagnement et Financement



avec le soutien de



Ce document est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional «Emploi et Inclusion» 2014-2020

bpifrance

Association locale et Membre d'un réseau national



- ✓ 208 associations locales et indépendantes
- ✓ **391 000** entreprises soutenues depuis la création
- ✓ **55 000** emplois créés ou maintenus



- ✓ **Objectif 1: Favoriser l'octroi de prêt bancaire**
- ✓ **Objectif 2: Accompagner les entrepreneurs au montage et également post-financement**

La Gouvernance d'Initiative Polynésie

Les sociétés bénévoles composant le Bureau du CA

Les organismes publics membres de l'AG



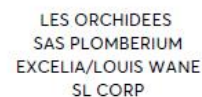
Les établissements financiers



Les représentations patronales



Les entreprises membres du CA



L'équipe IPF

4 salariés : Directrice, 2 Chargés d'affaires et 1 Assistante Administrative

44 bénévoles: experts métiers, banquiers, CCISM, chefs d'entreprise TPE et PME



Comité d'agrément



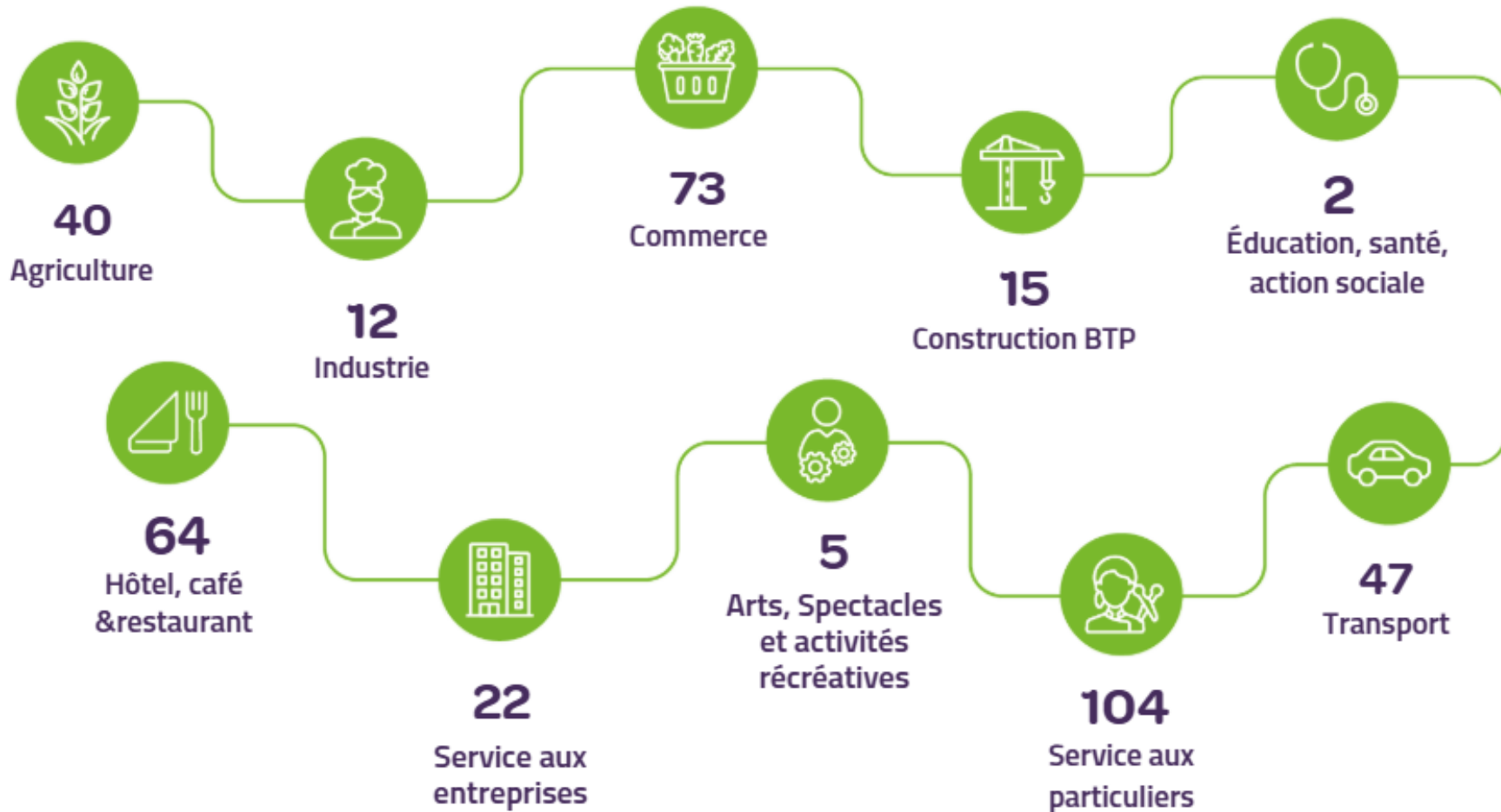
Parrainage



Mécénat de compétences

Le réseau de **tous les projets**

Les **385** entrepreneurs accompagnés et financés par Initiative Polynésie de 2018 à 2024 sont issus de tous secteurs d'activité.



En quoi Initiative Polynésie peut appuyer un projet?



Prêt à
Taux
0%

Notre projet, aider le vôtre !

- Renforcer et/ou compléter les apports personnels
- Passage devant un Comité d'agrément
- Une évaluation technique du projet
- Un accompagnement post-financement pendant la durée du prêt d'honneur

Nous intervenons à chaque étape de la vie d'une entreprise



Création

• Prêt d'honneur « Création »



Reprise / Transmission

• Prêt d'honneur « Reprise /transmission »

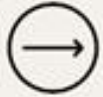


Croissance

• Prêt d'honneur « Croissance »



Nos caractéristiques



1 un Taux d'intérêt à 0%

Bénéficiez d'un prêt à taux zéro, pour maximiser vos investissements en limitant les intérêts liés au financement

2 Aucun frais de dossier

Initiative Polynésie ne facture aucun frais, de dossier, de remboursement anticipé ou autre.

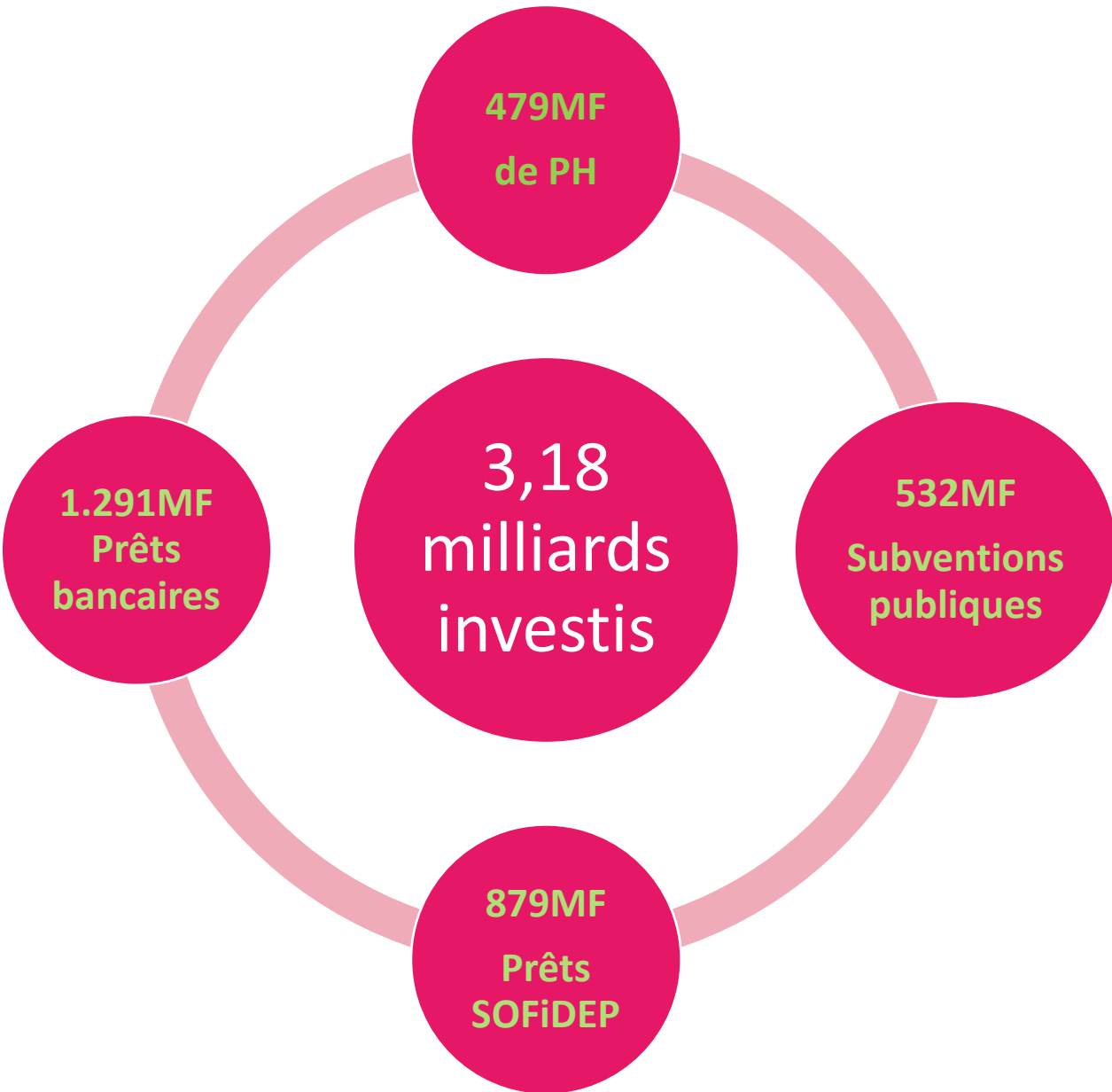
3 Durée d'amortissement adaptée à l'activité

La durée du remboursement est estimée par votre chargée d'affaires et validée par notre comité expert, pour s'adapter aux mieux à vos besoins et à votre situation financière.

4 Montant du prêt

Analyse et définition au plus juste du montant du prêt en fonction du projet financier

Initiative PF intervient sur des projets de 2 millions XPF à 75 millions XPF de création, développement ou reprise* d'entreprise.



Nos impacts en termes de financement

- Analyse technique du projet
- Présentation devant un comité
- Constituer / renforcer les fonds propres
- Un effet de levier bancaire

Nos impacts en termes de pérennité

- Nombre d'entreprises en suivi actif au 31/12/2024 = 289
- Nombre de parrainages actifs = 17
- Taux de pérennité à 3 ans: 100%
- Taux de pérennité à 5 ans: 85%
- Nombre de prêts soldés = 99

Merci de votre attention



avec le soutien de



Ce document est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional «Emploi et Inclusion» 2014-2020



Stéphane GLAVINAZ et Edouard TREIBER, co-gérants de COGEP RISK MANAGEMENT





*« Les enjeux du financement du secteur privé en Polynésie française :
quelles réponses opérationnelles à apporter ? »*

30 / 04 / 2025



L'assurance professionnelle, un enjeu global

- Le Risk Management au cœur de tout projet entrepreneurial
- Des législations spécifiques aux territoires du Pacifique
- Un éco-système multiple et exigeant
- Des responsabilités accrues
- Des freins à l'innovation et des délais plus ou moins importants

Le courtier, un facilitateur

- Le courtier accompagne l'entreprise ...
- ... dès l'étude de projet
- ... sur l'ensemble des phases d'une entreprise
- ... plus largement qu'un simple intermédiaire de contrats d'assurances
- ... pour une gestion 360° de ses risques
- ... pour un partenariat solide entre l'Assureur et l'Assuré

Questions ?



Edouard Treiber et Stéphane Glavinaz

e.treiber@cogep-riskmanagement.com

+ 689 89 41 20 99

Echanges avec le public

2^{ème} SEQUENCE (10h30-12h00)

Comment maximiser les opportunités offertes par les dispositifs de financement public ?

1^{ère} partie : Les leviers de financement Etat/Pays

L'aide fiscale à l'investissement locale :

Mireille LAUSIN, inspectrice des impôts de la DICP

et

Laurent MATIJASCIC, Chef du Département de la Fiscalité de la Direction
des Impôts et des Contributions Publiques



SEMINAIRE DU 30 AVRIL 2025





La défiscalisation locale



2

principales procédures de défiscalisation locale

Projets

≤ 10 milliards F CFP

Projets

> 10 milliards F CFP

Projets $\leq$ 10 milliards F CFP - I

- 1- Principes généraux
- 2- Secteurs éligibles et taux de crédits d'impôts

Projets $>$ 10 milliards F CFP - II

- 1- Principes généraux
- 2- Exonérations fiscales

2 Régimes des investissements :

Directs et Indirects

Les projets
≤ 10 milliards



Régime des investissements directs

La société porteuse du projet, finance son programme d'investissement.

Elle obtient directement une réduction d'impôt.

-

-

Les projets
 $\leq$ 10 milliards

1- Principes Généraux



Exemple : agrément d'un projet de rénovation d'un hôtel à Tahiti pour 100 Millions de F CFP au régime des investissements directs

Le taux de la réduction d'impôt est de 30%

Pour le Pays

Pour le porteur de projet

Levier fiscal pour la relance ou le soutien de l'économie

Soutien du pays dans son investissement

réduction d'impôt maximum accordée 30 M F CFP

Réduction d'impôt pouvant aller jusqu'à 30 M F CFP

Régime des investissements indirects

Des entreprises tierces participent au financement du projet d'investissement. En contrepartie, elles obtiennent un crédit d'impôt.

Le porteur du projet bénéficie de cet apport financier.

**Les projets
≤ 10 milliards**

1- Principes Généraux



Exemple : agrément d'un projet de construction d'une pension de famille de 100 Millions de F CFP à Moorea au régime des investissements indirects

Le taux du crédit d'impôt est de 30%

Pour le Pays

Pour les entreprises défiscalisantes

Pour le porteur de projet

Levier fiscal pour soutenir l'investissement

Bénéfice d'un crédit d'impôt (IS ou IT)

Réalisation d'un projet d'investissement à moindre coût

crédit d'impôt accordé aux défiscalisants
= 30 M F CFP

Crédit d'impôt de 30 M F CFP
Rétrocession de 22,5 M F CFP au porteur de projet
Gain net 7,5 M F CFP

Rétrocession versée par les défiscalisants
= 22,5 M F CFP

Eligibilité limitée aux activités énumérées
exemples : dans le secteur du tourisme

Activités éligibles	Coût minimum du projet (en millions F CFP) RII Tahiti / RII îles /RID
Hôtels et résidences de tourisme international : - Projets de création (1) - Projets d'agrandissement (1) - Projets de rénovation (2)	250 / 100 / 25 100 / 50 / 25 100 / 50 / 25
Création de golfs internationaux	1 000 / 500 / 25
Acquisition de navires de croisière	500 / 500 / 25
Acquisition de navires de charter nautique	50 / 50 / 25
Construction de pensions de famille (1)	50 / 50 / 25

Taux de crédit d'impôt
30% 40% pour les créations d'hôtel se situant dans les îles autres que Tahiti, Moorea et Bora Bora
30%
30%
30%
30% 40% dans les îles autres que Tahiti, Moorea et Bora Bora

AMI 2025

(1) Arrêté n° 141 PR du 31 janvier 2025
(2) Arrêté n° 142 PR du 31 janvier 2025 (RID exclusivement)

2- Les secteurs éligibles et les taux de crédit d'impôt



Le Régime des Grands Investissements

Les projets
> 10 milliards



- Investissements de **plus de 10 milliards F CFP**
- **Dans les zones de développement prioritaires**

Deux catégories :

- ZDP 1 (archipel de la Société)
- ZDP 2 (Tuamotu, Gambier, Marquises, Australes)

- **Pas de limitation à des secteurs éligibles énumérés** – doivent participer au développement économique de la Polynésie française



Les projets
> 10 milliards

1- Principes Généraux





Les projets
> 10 milliards

2- Exonérations fiscales



2- Exonérations fiscales

... à l'importation



Biens concernés	Nature des exonérations	Application en ZDP1	Application en ZDP 2
Biens importés par l'entreprise pour les besoins de son projet d'investissement, y compris les biens nécessaires à l'installation et au fonctionnement du siège social	Exonération de tous les droits et taxes à l'importation à l'exception de la redevance aéroportuaire	Applicable aux importations jusqu'à la date de l'achèvement du projet	Applicable pendant : - 15 ans à compter de la date d'agrément si le montant du projet est < 30 milliards F CFP ; - 30 ans suivant la date d'agrément si son montant > à 30 milliards F CFP.

2- Exonérations fiscales



Nature des exonérations	Application en ZDP1	Application en ZDP 2
➤ Retenue à la source sur le revenu des non-résidents pour toutes les prestations commandées pour les besoins de la réalisation du projet d'investissement, jusqu'à sa date d'achèvement ; ➤ Pendant 10 ans à compter de l'achèvement : Impôt foncier, contribution des patentes, IS, CSIS, IMF, IRCM ➤ Pendant 5 ans à compter de l'achèvement : droits d'enregistrement et de transcription	Si montant du programme d'investissement $\geq$ à 30 milliards F CFP, la durée des exonérations de 10 ans est portée à 15 ans.	Si le montant du programme d'investissement $\geq$ 30 milliards F CFP, la durée des exonérations de 10 ans est portée à 15 ans. La durée de l'exonération de l'impôt foncier est de 15 ans. Elle est portée à 30 ans si le montant du projet est $\geq$ à 30 milliards F CFP.

PRESENTATION DU DISPOSITIF DE DEFISCALISATION

A v r i l 2 0 2 5



DIRECTION DES IMPÔTS ET
DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES
FA'ATERERA'A TITAU TUTE



AGENCE
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



MERCI DE VOTRE ATTENTION

L'aide fiscale à l'investissement locale :

Alexandre PEIGNON, directeur général adjoint d'I2F



INGÉNIERIE FINANCIÈRE & FISCALE
NOUVELLE-CALÉDONIE

LES DISPOSITIFS DE DEFISCALISATION

Version à jour au 30 avril 2025

I2F – Ingénierie Financière et Fiscale

Polynésie française

Tél : + (689) 40.83.03.33

contact@i2f.pf

Nouvelle-Calédonie
et Wallis-et-Futuna

Tél : + (687) 24.17.04

accueil@i2f.nc

Contacts I2F PF

Yves DORNER
Président
+687 87 78 31 30
y.dorner@i2f.nc

Béatrice BELJOUANI
Directrice générale
+689 89 52 03 33
b.beljouani@i2f.pf

Alexandre PEIGNON-GUÉNIER
Directeur général adjoint
+689 87 73 03 33
a.peignon-guenier@i2f.pf

Maryse DELSOL
Chargée d'affaires
+689 40 83 03 33
m.delsol@i2f.pf

Daven JISSANG
Chargé d'affaires
+689 40 83 03 33
+689 89 40 40 35
d.jissang@i2f.pf

Caroline LUQUE
Chargée d'affaires middle office
+689 40 83 03 33
+689 89 40 13 33
c.luque@i2f.pf

Yasmina KAPIKURA
Responsable back office et fonctions
supports
+689 40 83 03 33
y.kapikura@i2f.pf

Avertissement :

Ce document de présentation des dispositifs d'aide fiscale à l'investissement locale et nationale est un document de vulgarisation à but pédagogique. Il est donc volontairement simplifié et ne reflète pas l'intégralité des textes applicables à la date de sa rédaction que le lecteur est invité à consulter préalablement à toute décision d'investissement. I2F ne saurait être tenue responsable des conséquences résultant d'un mauvais usage du présent document et invite le lecteur à consulter ses collaborateurs pour toute demande de précision.

Dispositif local

2021, création du Code des Investissements qui regroupe, notamment :

- les dispositifs soumis à AMI :
 - Régime des Investissements Indirects (RII)
 - Régime des Investissements Directs (RID)
 - Régime d'incitation fiscale pour le développement des investissements prioritaires
- les dispositifs non-soumis à AMI :
 - Régime des grands investissements
 - Réduction d'impôts pour investissement des petites et moyennes entreprises
 - Régime des incitations fiscales pour le réinvestissement des bénéfices des sociétés

Dispositif local

○ Réduction d'impôts pour investissement des petites et moyennes entreprises

Avantage fiscal :

Egale à égal à 35% du prix de revient HTVA des investissements réalisés au titre de l'exercice comptable

Non cumulable avec les autres dispositifs du code des investissements

Secteurs éligibles :

Activité relevant de l'industrie, du commerce, de l'exploitation d'une pension de famille ou de l'apprentissage de la conduite et de l'examen du permis de conduire.

Investissements éligibles :

Biens d'équipement amortissables, travaux d'agencement et de rénovation de locaux professionnels préexistants habituellement ouverts à la clientèle et des logiciels qui constituent des éléments de l'actif immobilisé.

Dispositif local

○ Régime des incitations fiscales pour le réinvestissement des bénéfices des sociétés

Avantage fiscal :

Limité à 100 MF CFP

Egale à égal à la part des bénéfices réinvestis à laquelle est appliqué le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés

Non cumulable avec les autres dispositifs du code des investissements

Secteurs éligibles :

Tout secteur

Investissements éligibles :

Immobilisations amortissables neuves directement nécessaires à leur activité.



I2F Polynésie

Centre-ville Papeete - Tahiti

Centre Vaima - 4^e étage - Bureaux 116

+ (689) 40 83 03 33

I2F Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna

Centre-ville Nouméa

10 rue Jean-Jaurès - 3^e étage – Face Darty

+ (687) 24 17 04

L'aide fiscale à l'investissement nationale :

Elsa BECART, directrice STAR INVEST POLYNESIE



FEDOM

CYCLE DE SÉMINAIRE

2025

Les enjeux du financement du secteur privé en Polynésie française : Quelles réponses opérationnelles à apporter ?

PRÉSENTATION DE STAR INVEST



+500 agréments obtenus auprès du Ministère en charge du Budget, faisant du groupe Star Invest le leader en Girardin industriel avec agrément.

CRÉATION EN 1994

85 agréments fiscaux obtenus à ce jour.

Un réseau de plus de **400 conseillers** en gestion de patrimoine

Une équipe de **70 collaborateurs** dédiés à la défiscalisation.

+3 milliards d'euros d'opérations financées

+60 milliards FCP d'opérations financées en Polynésie Française

8 implantations en Outre-mer :
Polynésie Française, Nouvelle-Calédonie, La Réunion, Mayotte, Martinique, Guyane, Guadeloupe et Saint-Martin.

Une équipe de **4 collaboratrices** dirigées par Mme Becart

SECTEURS ÉLIGIBLES

Défiscalisation locale

- **Le tourisme**, comme le dispositif de friches hôtelières.
- **Le secteur primaire**, notamment dans le domaine maritime, afin de valoriser les ressources locales et renforcer la souveraineté alimentaire.
- **Les énergies renouvelables** - la transition énergétique est une priorité, avec des objectifs ambitieux pour augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité.
- **Le numérique et audiovisuel** (arrivée de Google, etc.)...

Défiscalisation métropolitaine

Sont éligibles, les investissements neufs, corporels et amortissables réalisés dans tous les secteurs, à l'exception des secteurs ci-après :

- commerce ou négoce ;
- cafés, débits de tabac, débits de boisson et restauration* ;
- conseils ou expertise ;
- éducation, santé et action sociale ;
- banque, finance et assurance ;
- activités immobilières et activités de location de meublés de tourisme ;
- navigation de croisière*, réparation automobile, locations sans opérateurs ;
- services fournis aux entreprises* ;
- activités de loisirs, sportives et culturelles* ;
- activités associatives ;
- activités postales.

* sauf exception

AVANTAGES FISCAUX



Sur le territoire de Polynésie Française	Taux minimal d'avantage rétrocedé lorsque les investissements d'un programme < 300 000 €	Taux minimal d'avantage rétrocedé lorsque les investissements d'un programme > à 300 000 €
Droit commun	29.9 %	24.7 %
Secteur de la production d'énergie renouvelable	35.88 %	29.65 %
Travaux de rénovation et de réhabilitation d'hôtel, de résidence de tourisme et de village de vacances classés	35.88 %	29.65 %
Réduction d'impôt prévue à l'article 199 <i>undecies</i> C pour le logement social	35 %	35 %

PROCÉDURE

DEMANDE D'AGRÉMENT

1.

Le **dépôt de la demande** doit être **préalable** à toute commande de l'exploitant auprès de son/ses fournisseur(s) ou **avant le début des travaux** sous peine de forclusion (rejet du dossier par Bercy).

2.

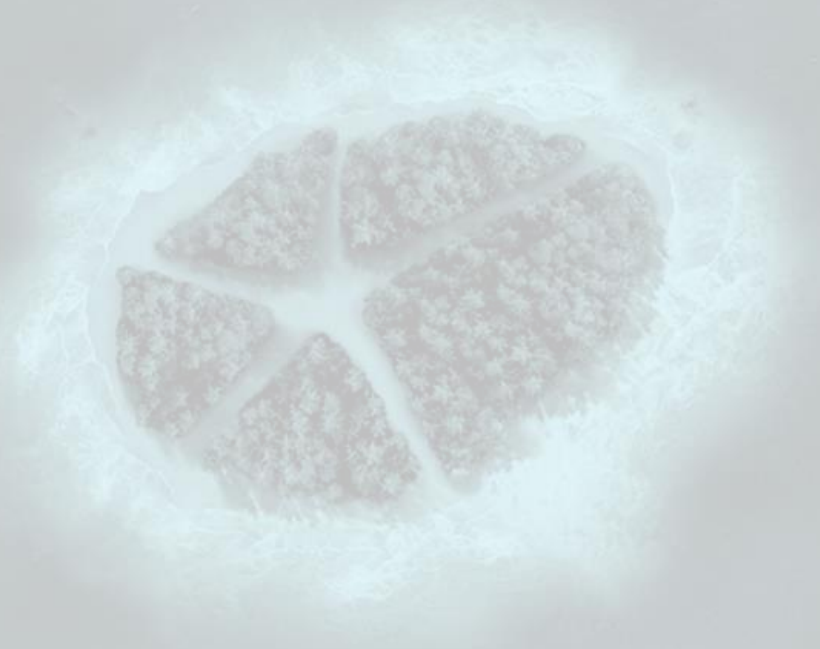
Chaîne des avis : SJCF-3A > MINOM > HCR puis retour des avis en sens inverse.

Les avis sont **consultatifs** (ils ne lient pas le bureau) mais permettent à celui-ci d'avoir des avis **au plus proche du terrain** et de mieux se rendre compte de la situation. Il est donc important de **suivre le dossier localement** dès après le dépôt du dossier pour s'assurer qu'il n'y a pas de **blocage** et/ou **d'attentes particulières** (risque de perte de temps ou de refus d'agrément).

3.

« Jeu » de **questions-réponses** pour défendre les intérêts du dossier (notamment **éligibilité** de certaines dépenses, donc montant de la base éligible... et donc montant de **l'avantage rétrocedé** à l'exploitant).

Bercy a **3 mois** pour répondre à chaque dépôt (demande initiale puis réponse à chaque demande de renseignements), avec un **délai de traitement** global **variable** en fonction de la complexité des dossiers et de la qualité des réponses du **monteur**.



Les évolutions de la loi de finance 2024 : Un bilan mitigé

Réintroduction des installations de production d'énergie photovoltaïque exclues depuis 2011

A certaines conditions :

- 80% autoconsommation minimum
- Dépenses > à 250 000 €(sauf construction et réhabilitation lourde d'immeubles sauf habitation)

Problématique :

Activités éligibles uniquement ?

Friches Hotellières :

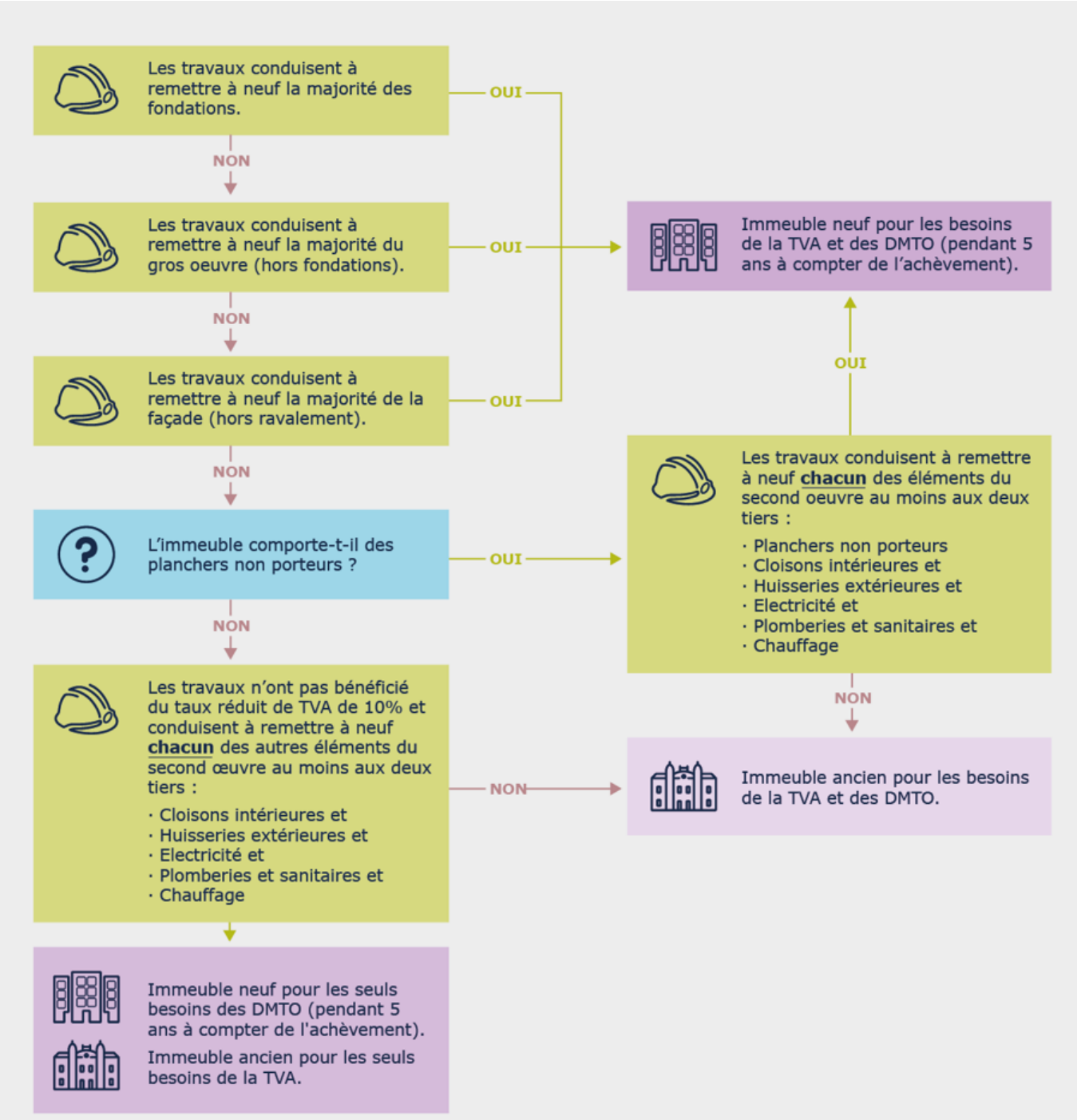
Bilan mitigé

A ce stade pas de demande à notre connaissance.

Plusieurs motifs :

- Le dispositif n'est pas encore applicable dans les DOM
- Les projets de « réhabilitation lourde » de friches nécessitent un travail important en amont pour les exploitants
- Des conditions juridiques très contraignantes

Friches Hotellières : Bilan mitigé



Des évolutions potentielles ?

Un amendement rédigé en partenariat avec la Fédération des entreprises des Outre-Mer avait été déposé par Moerani Frébault afin de permettre :

- la réhabilitation non lourde des friches
- la reconversion des friches
- de ne pas limiter la réhabilitation aux friches industrielles et hotellières

Il a été adopté à l'Assemblée nationale mais a été rejeté au Sénat.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



Elsa BECART, Directrice Filiale

Elsa.becart@starinvest.pf

(+689) 87.77.40.54

www.starinvest.pf



Merci !
Māuruuru !

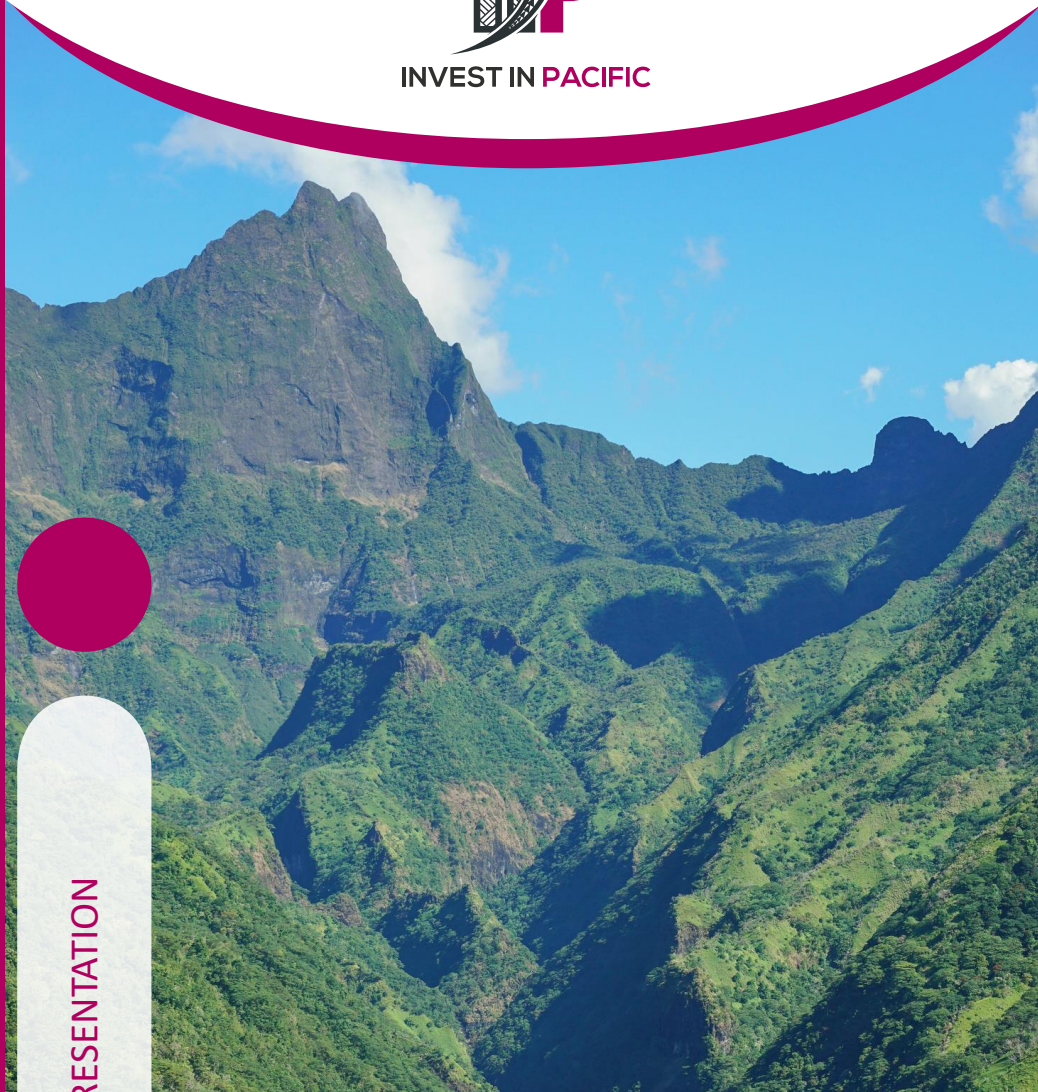
Le traitement des dispositifs d'aide fiscale à l'investissement outre-mer :

Stéphanie GIRY LATERRIERE, responsable de la mission de la stratégie et de l'évaluation, Haut-Commissariat de la République en Polynésie française

2^{ème} partie : Les autres leviers de financement :

Nicolas LAURENT, cofondateur d'Invest in Pacific





PRESENTATION

INVEST IN PACIFIC

La première plateforme de financement participatif dédiée aux territoires ultramarins

✓ L'épargne locale au service de l'économie locale

Invest in Pacific (IIP), première plateforme de financement participatif dédiée aux Outre-Mer, régulée par l'Autorité des Marchés Financiers. Cet outil de collecte de fonds est aussi connu sous le terme anglo-saxon de « crowdfunding ». IIP est née d'un constat simple : dans nos économies, la majorité de l'épargne locale quitte le territoire pour financer les grandes économies étrangères, via des produits d'investissement.

Invest in Pacific est la solution innovante qui permet aux épargnants d'investir directement dans les entreprises de leurs territoires, à travers une plateforme en ligne, transparente et 100% sécurisée.

Ces investissements à la fois rentables et vertueux, sont ouverts à tous les épargnants, à partir de 100 000 francs et jusqu'à plusieurs centaines de millions de francs pacifique, sur des opérations de 2 à 5 ans.

✓ Le seul opérateur agréé par l'AMF déployé sur plusieurs territoires ultramarins



Les entreprises ne peuvent faire appel à l'épargne des particuliers qu'à travers l'intermédiaire d'un prestataire de services de financement participatif.

Invest in Pacific a obtenu cet agrément délivré par l'Autorité des Marchés Financiers, accompagnant ainsi les porteurs de projets et les épargnants dans un cadre sécurisé et structuré, dans le Pacifique.

Cadre réglementaire

- > Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en tant que Prestataire de Services de Financement Participatif (PSFP) sous le n° FP-2024-2. [Article L547-1 du Code Monétaire et financier]
- > Numéro REGAFI : 87253
- > Compliance LCB-FT



Le groupe IIP c'est ...



**+ 3,58
milliards**

de francs pacifique levés



+ 417,6 millions

de francs pacifique remboursés incluant
le capital et les intérêts



5 ans

d'existence
dans les
Outre-Mer



**250
emplois**

directement créés
grâce à IIP



**> 5 200
membres**

inscrits



« Le patriotisme économique, c'est utiliser son épargne
pour son pays. Comme il existe une économie circulaire, une finance circulaire
est possible » - Nicolas Laurent, cofondateur du groupe Invest in Pacific."

> La plateforme de financement participatif leader dans les Outre-Mer

✓ Un outil de développement entrepreneurial, complémentaire aux prêteurs institutionnels

L'inflation des normes réglementaires contraint la capacité d'intervention du système bancaire. Face à cela, de nombreuses entreprises solides et prometteuses manquent de fonds propres et de capitaux pour se développer.

Dans ce contexte, Invest in Pacific offre une solution alternative et complémentaire permettant un financement sur-mesure, rapide et transparent. Dans la plupart des projets portés, l'apport est un mix de fonds propres, de crédits de banques et d'épargnants du territoire. Cet outil propose ainsi de l'investissement participatif local à vocation productive, à la différence du capitalisme financier spéculatif.

✓ Un processus de sélection des projets encadré et exigeant

Avant d'être présentés aux épargnants, les projets proposés sur la plateforme sont sélectionnés suite à une étude rigoureuse réalisée par les experts en structuration financière d'Invest in Pacific, avant d'être validés par un comité stratégique d'investissement composé d'experts indépendants (avocat, expert-comptable, gestionnaire de patrimoine, ...).

Pour un projet présenté, c'est en moyenne 13 projets qui seront audités et analysés : benchmark, étude du marché et de la concurrence, analyse des bilans comptables et financiers, prévisionnels de chiffre d'affaires, solidité des équipes, etc.

Ces investissements, offrant des taux de rentabilité importants, ne peuvent présenter de garanties mais un risque connu. Comme dans tous placements financiers, plus la rentabilité est élevée, plus le risque est élevé.



✓ Un accompagnement tout au long du projet par une équipe d'experts pluridisciplinaire

Invest in Pacific replace l'humain au cœur de la finance. D'une part, les épargnants sont accompagnés par une équipe dédiée et expérimentée, joignable à tout moment, et disposent de l'ensemble des informations leur permettant de bien comprendre les opérations dans lesquels ils investissent. Par la taille de nos territoires, favorisant les opérations de proximité, les investisseurs sont en mesure de connaître précisément les projets qu'ils soutiennent.

D'autre part, les porteurs de projet disposent d'un appui technique et financier d'Invest in Pacific sur tout le « cycle de vie » de leur projet, assurant ainsi à leurs investisseurs une vision permanente sur le bon déroulement des opérations. Cet audit au long cours constitue à la fois, pour l'entreprise, un support et un conseil, et pour l'épargnant, la possibilité d'accéder aux informations clés sur son investissement.

✓ Comment ça marche ?

Les projets portés peuvent être de nature très variés : agriculture, énergies renouvelables, magasins et commerces, start-ups, promotion immobilière, entreprises de la tech, ...

À titre d'exemple, le tout premier projet porté par Invest in Pacific a été le financement de la SAS VITI ORA, opérateur de téléphonie mobile et fournisseur d'accès internet.

Concrètement, l'épargnant peut investir sous forme d'actions ou d'obligations :



ACTION

Une action représente une fraction du capital d'une entreprise. Si vous détenez des actions, vous êtes propriétaire d'une partie de la société. Cela vous donne des droits, notamment, celui de recevoir des dividendes, si la société en distribue, et d'influer sur la politique générale de l'entreprise lors des assemblées générales d'actionnaires.



OBLIGATION

Une obligation est un titre de créance qui, contrairement à une action, ne permet pas de prendre part à la gouvernance de l'entreprise qui les émet. L'obligation s'apparente finalement à un prêt financier : l'émetteur d'une obligation doit payer un coupon à ses investisseurs, c'est-à-dire des intérêts dont le taux est fixé à l'avance.



MENTIONS OBLIGATOIRES

CONNAISSANCE DU RISQUE

Investir dans les entreprises non cotées de l'économie réelle vous permet d'avoir une meilleure connaissance et une meilleure maîtrise du risque grâce à la proximité de vos investissements qui sont faits sur les marchés locaux. Notre équipe d'experts utilise les mêmes techniques d'analyse financière et économique que l'industrie bancaire.

AUTONOMIE FINANCIÈRE

Vous êtes aussi acteur de l'autonomie financière et économique des territoires dans lesquels vous investissez en permettant à votre épargne de financer directement l'économie réelle de proximité. Vos investissements servent à financer la croissance des entreprises, la création d'emplois et l'innovation.

INFORMATIONS SUR LE RISQUE

L'investissement dans les entreprises non-cotées présente des risques spécifiques parmi lesquels l'illiquidité de vos placements et la perte partielle ou totale des sommes investies. L'investissement sur Invest in Pacific doit être inscrit dans une démarche de constitution d'un portefeuille diversifié.



CONTACT



+689.40.42.72.20
+689.88.800.800



Rue Edouard Ahnne
Immeuble Aorai - 1er étage
98714 PAPEETE

www.investinpacific.com
www.linkedin.com/company/invest-in-pacific



INVEST IN PACIFIC

*« Si on veut obtenir quelque chose que l'on n'a jamais eu,
il faut tenter quelque chose que l'on n'a jamais fait. » Périclès*

Camille ANDREUX, directrice Groupe Inter Invest - Polynésie Française



Groupe Inter Invest

Chiffres clés



34 ans

d'expertise dans le financement
d'entreprises ultra-marines



110 millions €

de chiffre d'affaires 2023



+68 000

investisseurs depuis 1991



9 agences

Dans l'ensemble des DROM-COM



4,5 Mds€ d'actifs financés

250



Collaborateurs dans le **Groupe**

105



collaborateurs dans les **Outre-mer**

Le Groupe Inter Invest a développé des pôles d'expertise via des filiales dédiées : depuis la structuration d'opérations fiscales, en passant par le financement en crédit-bail ou le capital investissement :



Une expertise au service des entreprises ultramarines

Financements

- Crédit : préfinancement du Crédit d'Impôt, crédit relais des apports investisseurs, crédit relais hypothécaire
- Crédit-bail : acquisition de véhicules, financement de matériels



Renforcement des fonds propres

Fonds d'Investissement de Proximité « FIP » pour les OM.
+ SCPI TERTIOM : immobilier tertiaire OM.



Conseil

Ingénierie financière, recherche & structuration de financements



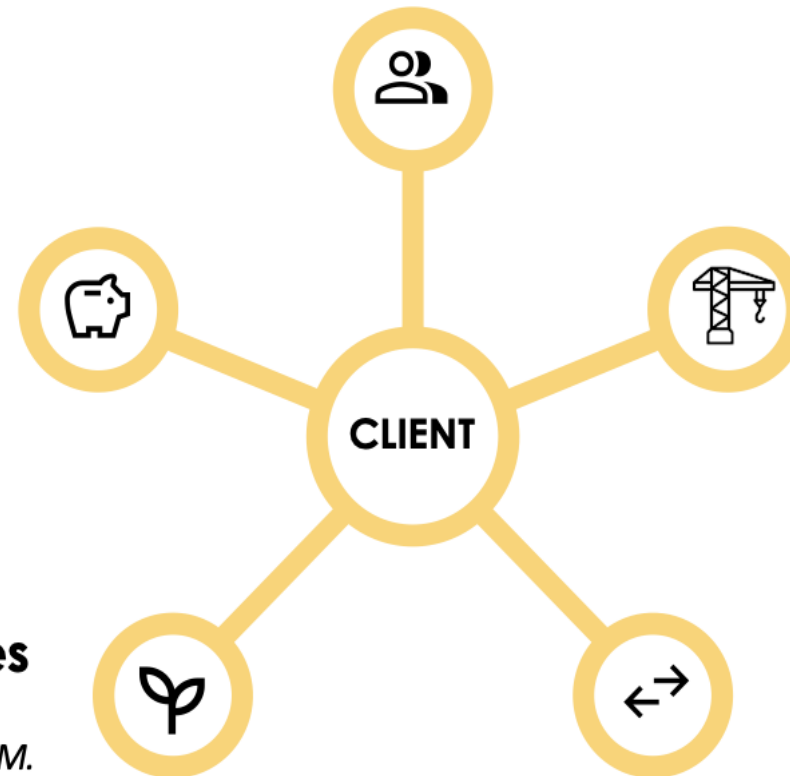
Aides fiscales *

Girardin (métropolitaine)
et Loi du Pays (locale)



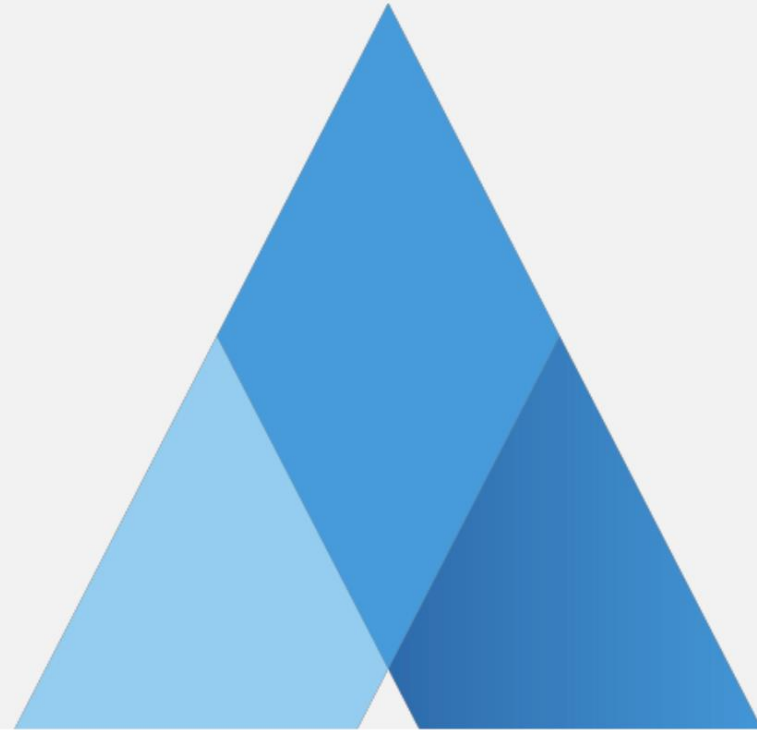
Gestion patrimoniale

Produits et services de l'ensemble des entités du Groupe



Zoom sur : Elevation Capital Partners

ELEVATION
Capital Partners



3 verticales distinctes et indépendantes

- › Date de lancement
- › Zone géographique
- › Stratégies
- › Répartition de l'encours



Private equity

2015

France, UE

Growth
-
Outre-mer
-
Immobilier
-
Food¹

75%



Fonds de fonds

2022

Monde

Diversifié
-
Secondaire **new**
-
Feeder **new**

25%



Actifs réels **new**

T3 2024

France

Acquisition et gestion
d'actifs immobiliers tertiaires
(commerces, bureaux, entrepôts,
résidences gérées, etc.)

N/A

¹ En partenariat avec FoodXpert

-02

Stratégie Outre-Mer

Zoom sur : Elevation Capital Partners...

Les Fonds ultramarins gérés par ECP

ELEVATION
Capital Partners



Souscription



FPCI CAOMIE



Investissement
*en fonds propres et/ou quasi-fonds propres
dans les sociétés basés à la Réunion, à
Mayotte, en Martinique et en Guyane*



Investisseurs personnes physiques



FIP Outre-mer



Investissement
*en fonds propres et/ou quasi-fonds
propres dans les sociétés basés sur les
DROM-COM*

Création de la société de gestion et **agrément AMF en 2015**

Lancement **des FIP Inter Invest ISF 2015 2016 et 2017**

Lancement **du FIP Outre-mer Inter Invest N.1 en 2018**

Lancement **du FIP Outre-mer Inter Invest N.2 en 2019**

Lancement **du FIP Outre-mer Inter Invest N.3 en 2020**

Lancement **du FIP Outre-mer Inter Invest N.4 en 2021**

Liquidation du **FIP Inter-Invest ISF 2015** en 2022

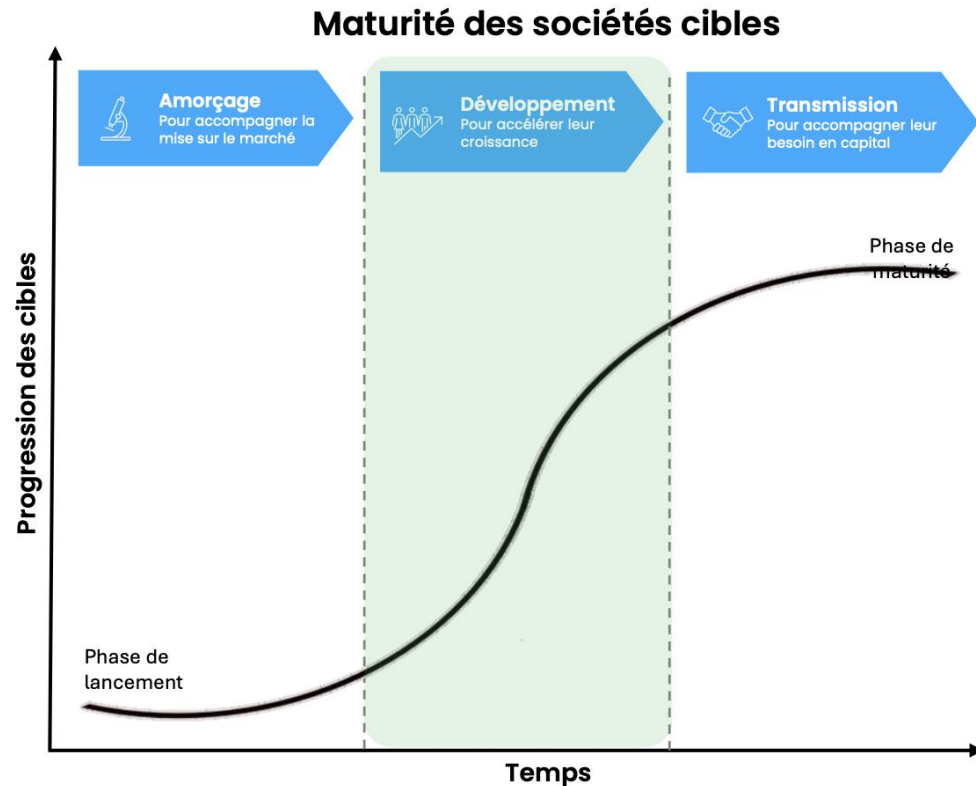
Lancement **du FIP Outre-mer Inter Invest N.5** en 2023

Liquidation du **FIP Inter-Invest ISF 2016** en 2023

Création et Lancement du **FPCI CAOMIE**, fonds doté de
Mayotte, le Crédit
Agricole Martinique Guyane et ECP

Zoom sur : Elevation Capital Partners...

Stratégie adaptée aux entreprises des territoires ultramarins



derniers exercices.

¹ En co-investissement potentiel avec les différents Fonds sous gestion.

Synthèse

Sociétés financées
PME au sens de la définition européenne

> CA

> Véhicules

> Géographie

> Secteurs

FIP

Outre-Mer

Opérations réalisées

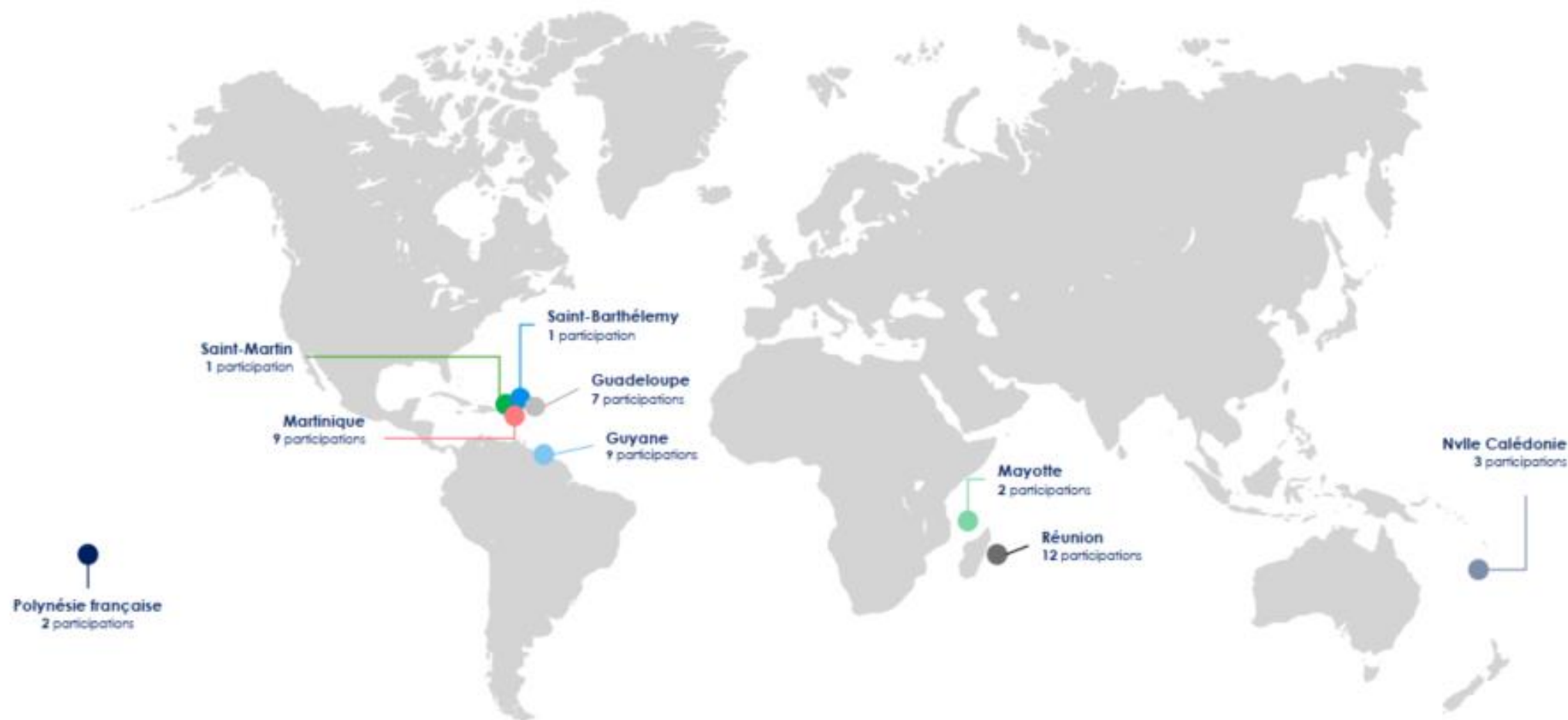
> Ticket

> Opération

- 1

Minoritaire, cash-in

Un portefeuille de 46 participations en Outre-mer au 31/12/2024





www.inter-invest.fr

Inter Invest
21, rue Fortuny - 75017 Paris
01 56 62 00 55

3^{ème} partie : Les leviers d'accompagnement du Pays :

Gaspard TOSCAN DU PLANTIER, directeur général de la SOFIDEP



Séminaire FEDOM - "Les enjeux du financement du secteur privé en Polynésie française : quelles réponses opérationnelles à apporter ?

30 avril 2025

ACTEUR MAJEUR DU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES POLYNESENNES

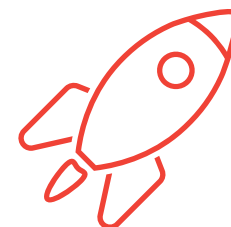
➤ MISSION PUBLIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- ✓ SAEM détenue par la Polynésie française (84,5%), les 3 banques locales, la CCISM, et la CPME
- ✓ Facilite par tout moyen financier, la création, le développement et la transmission des entreprises polynésiennes
- ✓ **Prend des participations** dans le capital des entreprises et octroie des **prêts participatifs** assimilables à des fonds propres
- ✓ Portefeuille de **899 dossiers actifs** en gestion pour un encours de **5,8 milliards F CFP** :
 - 877 dossiers en Prêt participatif pour un encours de 4,5 milliards F CFP ;
 - 22 dossiers en Capital investissement pour un encours de 1,3 milliard F CFP
- ✓ Equipe de 11 personnes



➤ MODALITES D'INTERVENTION

- ✓ **Cofinance avec les banques** de la place dont elle partage le risque, les projets des entreprises notamment en lien avec les politiques publiques, dans des secteurs stratégiques et prioritaires.
- ✓ **Intervient en cas de faille de marché** dans l'offre de financements : création TPE, innovation, haut de bilan, startups, archipels éloignés, soutien à la trésorerie



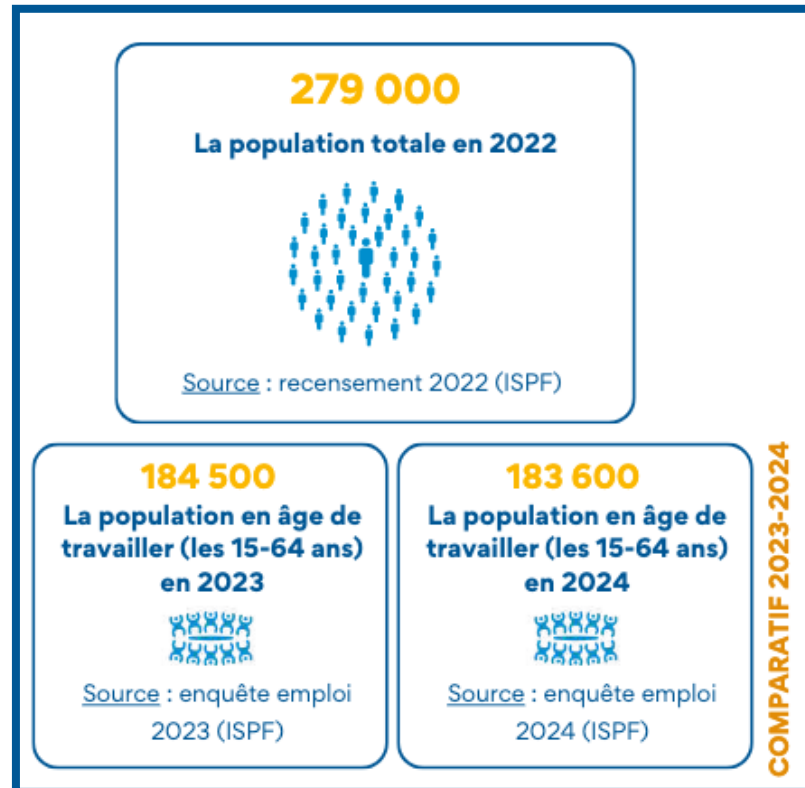
Vanessa TIAPOI, cheffe de service du SEFI



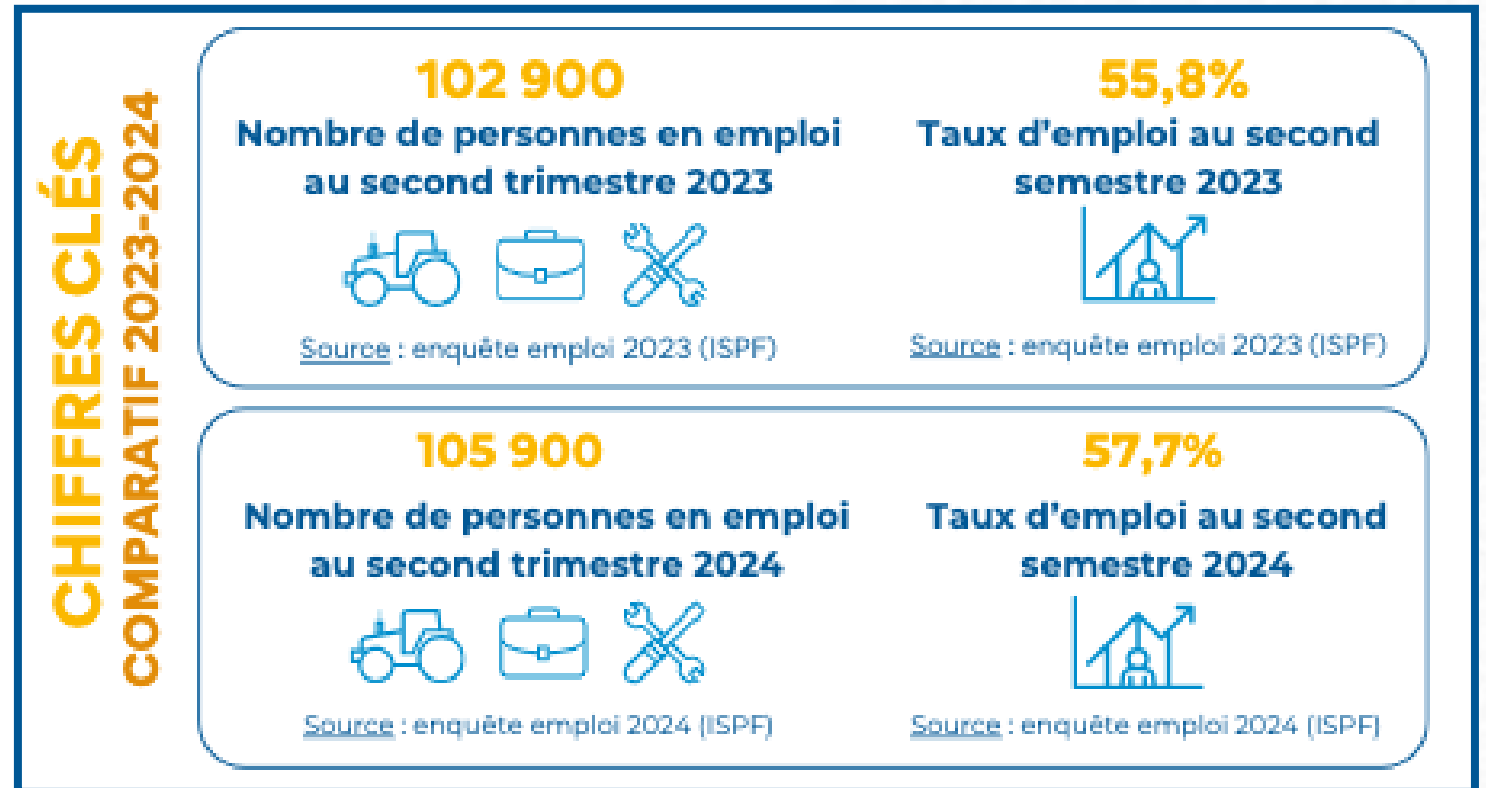
Les leviers de financement et les
actions proposés par le Pays



Quelques chiffres sur l'emploi en Polynésie



Population



Emploi

LES ENTREPRISES AU DERNIER TRIMESTRE 2024

CHIFFRES CLÉS COMPARATIF ENTRE LES DEUX DERNIERS TRIMESTRE 2024

38 897

Nombre d'entreprises actives au
30/09/24 (champ ICS)



Source : RTE ISPF

1 279

Nombre d'entreprises créées au
troisième trimestre 2024 (champs ICS)



Source : RTE ISPF

39 358

Nombre d'entreprises actives au
31/12/24 (champ ICS)



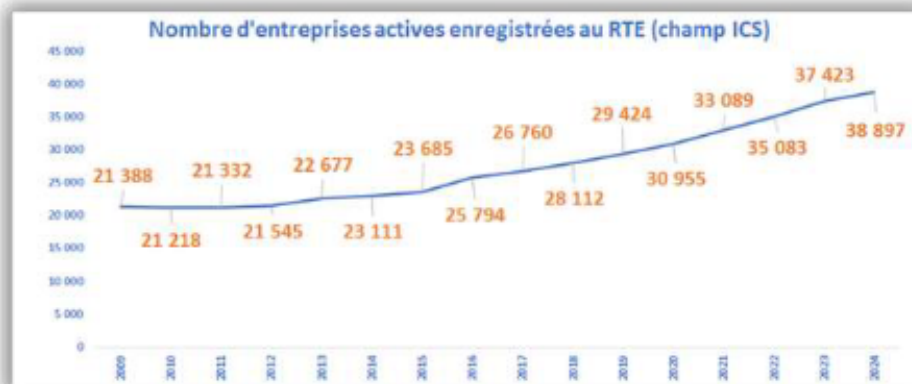
Source : RTE ISPF

1 210

Nombre d'entreprises créées au
quatrième trimestre 2024 (champs ICS)



Source : RTE ISPF

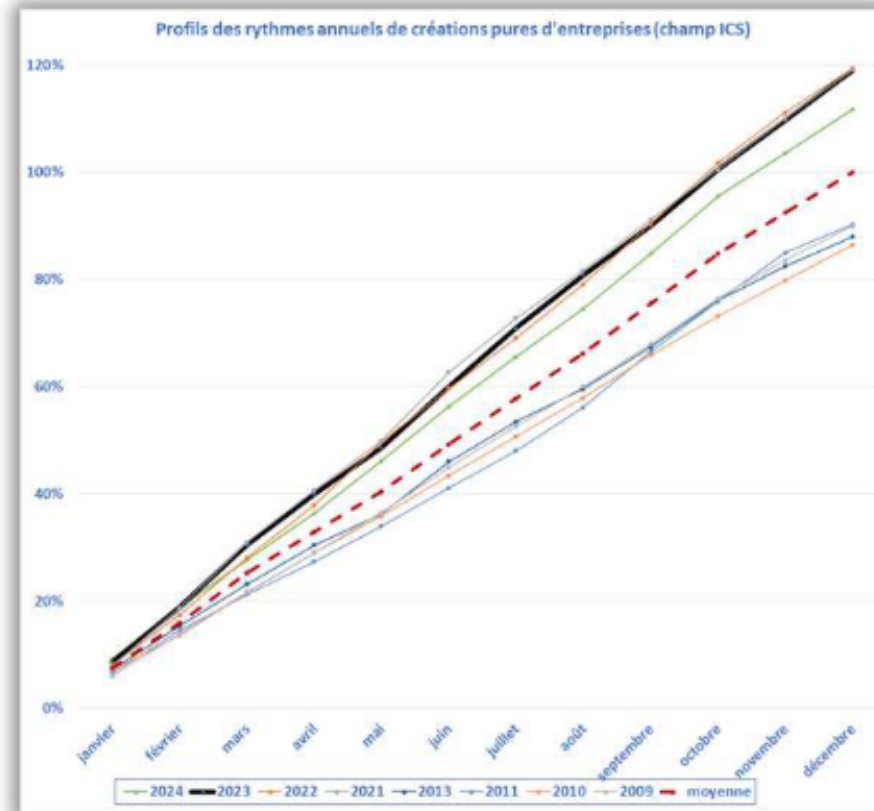


Source : RTE ISPF

Le nombre d'entreprises actives au Fenua et appartenant au champ de l'industrie, du commerce et des services (dit champ ICS, regroupant l'essentiel de salariat privé marchand) **termine l'année 2024 proche des 39 000 entreprises actives, poursuivant sa hausse, bien que moins prononcée que ces trois dernières années.**

Depuis la mi-2020, le rythme de créations d'entreprises du champ ICS est largement supérieur au rythme moyen constaté sur l'ensemble de la période 2008 -2024. Sur l'année 2024, on observe une sur-crédation d'environ 20% par rapport à cette moyenne bien que la création pure d'entreprise soit en baisse depuis mi-2024.

Au 31 décembre 2024, le nombre d'entreprises actives s'élève à **39 358**.



Source : RTE ISPF

Les dispositifs du SEFI

TIAMA



Une mesure d'aide dédiée à l'entreprise pour diminuer le coût du travail et favoriser l'embauche et la création d'emploi



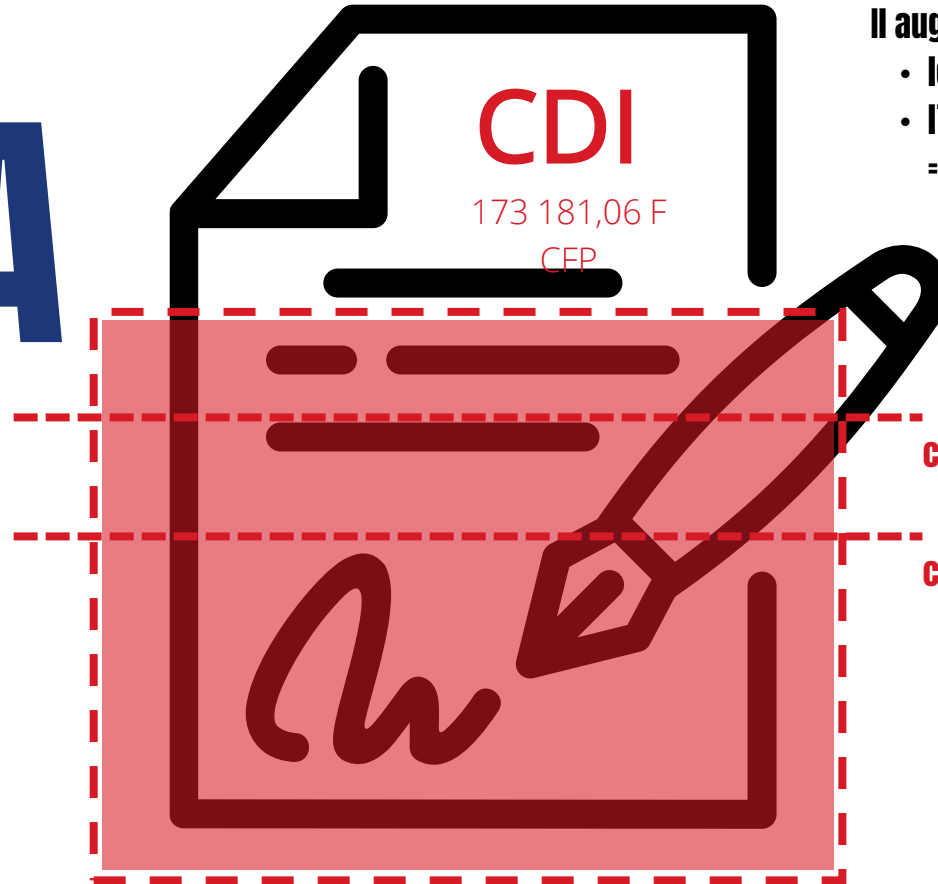
NEW

Le SEFI prend en charge une partie du salaire dès lors que l'entreprise embauche un DE => **condition 1**

Il augmente l'aide selon 2 autres conditions :

- le DE fait partie d'un public fragile => **condition 2**
- l'Entreprise a moins de 20 salariés ou est dans un secteur prioritaire
=> **condition 3**

TIAMA



condition 1 + 2 + 3

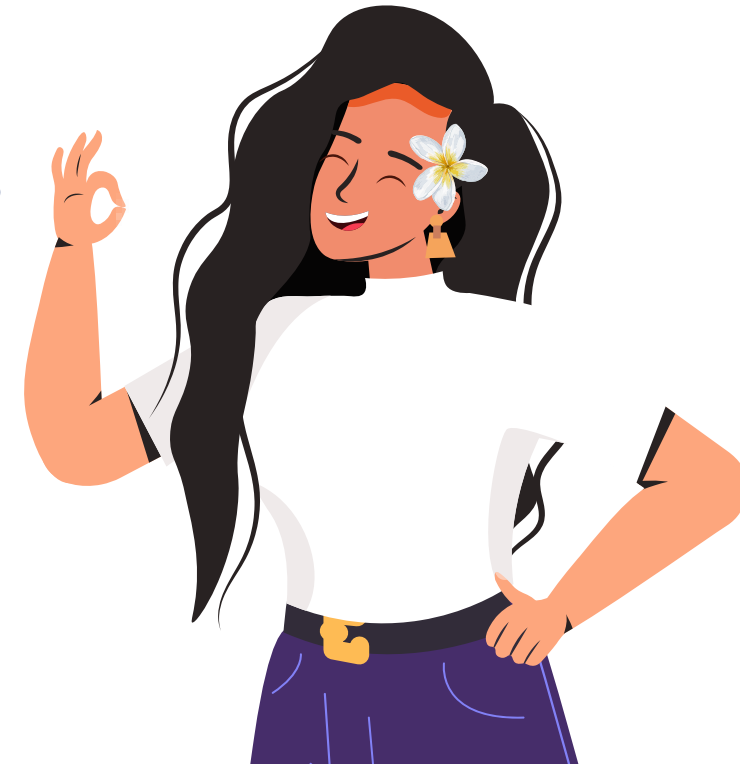
20 000 F CFP

condition 1 + 2 ou 3

20 000 F CFP

condition 1

60 000 F CFP



NEW

Le SMIG à 120 000 F CFP pour une entreprise qui remplit toutes les conditions



Service de
l'Emploi
de la Formation et de
l'insertion professionnelles



TIAMA



Conditions relatives au demandeur d'emploi

- Licencié économique
- Une personne suivie par la DSFE
- SDF
- Personne sortie de prison
- Travailleur handicapé
- Jeunes de 16 à 29 ans
- Ancien boursier
- Senior de 50 à 62 ans



condition 1 + 2 +
20 000 F CFP

condition 1 + 2 ou
20 000 F CFP

condition
60 000 F CFP

Conditions relatives à l'entreprise

- Entreprises des secteurs prioritaires
- Entreprises de moins de 20 salariés
- Associations d'intérêt général
- Coopératives
- SISAE



Principes :

Organisme d'accueil (OA)

Publics éligibles

Durée

Prise en charge conditionnelle en fonction des conditions remplies

Conditions d'attribution

Le TIAMA ne peut être attribué

- Lorsque l'employeur a procédé à un licenciement économique dans les 6 mois précédant la date de demande ;
- Lorsque l'embauche vise à procéder au remplacement d'un salarié licencié pour cause réelle et sérieuse. S'il apparaît que l'embauche a eu pour conséquence le licenciement d'un autre salarié, la décision d'attribution du dispositif peut être retirée par le service en charge de l'emploi ;
- Lorsque l'embauche concerne l'un des anciens salariés ayant démissionné depuis moins d'un an ;
- Lorsque l'employeur n'est pas à jour du versement de ses cotisations et contributions sociales.

Textes de références

- CODE DU TRAVAIL : Partie V – Livre II – Titre V
- PARTIE LOI DU PAYS : Art. LP.5241-1 et suivants
- PARTIE ARRÊTÉE : Art. A.5241-1 et suivants

DEMANDE D'AIDE AU CONTRAT DE TRAVAIL
CDD ou CDI - TIAMA
CDD ou CDI - TIAMA
CDD ou CDI - TIAMA

Le demandeur s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'évaluation de sa situation et à la mise en œuvre du dispositif d'aide au contrat de travail. Il s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à la mise en œuvre du dispositif d'aide au contrat de travail.

Le demandeur s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'évaluation de sa situation et à la mise en œuvre du dispositif d'aide au contrat de travail. Il s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à la mise en œuvre du dispositif d'aide au contrat de travail.

PROFESSEUR PRINCIPAL
CDD ou CDI - TIAMA
CDD ou CDI - TIAMA
CDD ou CDI - TIAMA

Le professeur principal s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'évaluation de sa situation et à la mise en œuvre du dispositif d'aide au contrat de travail. Il s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à la mise en œuvre du dispositif d'aide au contrat de travail.

Le professeur principal s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'évaluation de sa situation et à la mise en œuvre du dispositif d'aide au contrat de travail. Il s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à la mise en œuvre du dispositif d'aide au contrat de travail.

CONTRAT DE TRAVAIL
CDD ou CDI - TIAMA
CDD ou CDI - TIAMA
CDD ou CDI - TIAMA

Le contrat de travail s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'évaluation de sa situation et à la mise en œuvre du dispositif d'aide au contrat de travail. Il s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à la mise en œuvre du dispositif d'aide au contrat de travail.

Le contrat de travail s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'évaluation de sa situation et à la mise en œuvre du dispositif d'aide au contrat de travail. Il s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à la mise en œuvre du dispositif d'aide au contrat de travail.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
CDD ou CDI - TIAMA
CDD ou CDI - TIAMA
CDD ou CDI - TIAMA

L'attestation sur l'honneur s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'évaluation de sa situation et à la mise en œuvre du dispositif d'aide au contrat de travail. Il s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à la mise en œuvre du dispositif d'aide au contrat de travail.

L'attestation sur l'honneur s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'évaluation de sa situation et à la mise en œuvre du dispositif d'aide au contrat de travail. Il s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à la mise en œuvre du dispositif d'aide au contrat de travail.

Les dispositifs du SEFI

ICRA



Une mesure d'aide dédiée aux porteurs de projet pour les aider à lancer leur activité

Pour qui ?

Vous êtes éligible si :

- Être âgé de 18 ans minimum,
- Remplir une des conditions suivantes :
 - être inscrit comme demandeur d'emploi au Service de l'emploi,
 - attester d'une perte involontaire d'emploi,
 - avoir subi un licenciement économique,
 - sortir d'un stage ou formation professionnelle.
- Être résident de Polynésie française depuis au moins 5 ans, ou en union depuis au moins 2 ans avec un résident remplissant la condition de durée de résidence,
- Posséder un projet de création ou de reprise réel, consistant et viable au regard de l'environnement économique, des moyens mobilisés,
- Posséder les compétences nécessaires au projet envisagé,
- La création ou la reprise de l'activité peut s'effectuer, soit :
 - sous la forme d'une entreprise individuelle,
 - ou sous la forme d'une société, à condition d'en exercer effectivement le contrôle.
- L'aide ICRA peut soutenir la création ou la reprise d'une entreprise (rachat ou transmission) dans tous les secteurs d'activité à l'exclusion des professions libérales réglementées,
- Le bénéficiaire doit être indépendant de ses donneurs d'ouvrage et se consacrer sérieusement à l'activité envisagée,
- Si vous avez déjà bénéficié de l'ICRA :
 - vous devez ne pas en avoir bénéficié depuis 4 ans (date de fin de la première aide ICRA prise en compte),
 - votre projet concernera un secteur d'activité différent,
- Le porteur de projet ne peut bénéficier de plus de 2 ICRA.

Principes :



Porteur de projet



Etape obligatoire. Répondre au questionnaire d'éligibilité.



Instruction du dossier



Passage en commission



En cas de demande favorable



Envoyer les justificatifs de prime ICRA en ligne

Quels sont les avantages de l'ICRA ?



Prime de démarrage

450 000 cfp maximum pour
l'acquisition de matériel neuf lié à
l'activité présentée



Indemnité mensuelle

90 000 cfp sur 2 ans



Accompagnement possible

Accompagnement individualisé
pendant 2 ans, par un organisme
réfèrent ou un agent du Service de
l'Emploi.

CONTACTS



TIAMA

La cellule “Entreprises” est en charge de conseiller tout chef d’entreprise selon sa situation (rédaction d’offres, publication d’offres, informations sur les mesures...) :

entreprises@sefi.pf

ICRA

La cellule « Aide à la Création d’Entreprise” est en charge de conseiller les porteurs de projets pour le montage de leur dossier pour prétendre à l’aide ICRA :

icra@sefi.pf

- Réception du public : uniquement le jeudi de 7h30 à 11h30
- Réception téléphonique : uniquement le lundi et vendredi de 7h30 à 11h30

En dehors de ces plages horaires, privilégier les échanges par email



Bruno VOTA, chargé d'études de la direction générale des affaires économiques

Pour plus d'informations consultez le site internet :

<https://www.service-public.pf/dgae/>

Le retour d'expérience d'une entreprise :

**Onetea TERIIEROOTERAI, directrice administrative et financière de la
société PLASTISERD**

Echanges avec le public

CONCLUSION : 12h – 12h30

- Synthèse des travaux : Hervé MARITON, ancien ministre, président de la FEDOM
- Conclusion : Moetai BROTHERTON, président de la Polynésie française
- Clôture : Xavier MAROTEL, secrétaire général du Haut-Commissariat de la République en Polynésie française